

# « Comment les juifs ont changé la pensée catholique »

par Joseph Roddy

En 1965, paraissait une brochure en français du vicomte Léon de Poncins, intitulée *Le Problème juif face au Concile*. Cette brochure était le résumé des quatre premiers chapitres d'un ouvrage plus complet, *Le Judaïsme et le Vatican ; une tentative de subversion spirituelle*, qui parut en 1967 en langue anglaise, aux éditions « The Britons Publishing Co » de Londres, aucun éditeur français n'ayant voulu assumer les risques d'une telle publication.

En effet, le 14 octobre 1965, après de longues discussions, les Pères du Concile avaient adopté à une écrasante majorité la Déclaration *Nostra aetate* dont le quatrième paragraphe traitait de l'attitude de l'Église envers le judaïsme.

La solution apportée à cette question par le texte conciliaire était en nette rupture avec la doctrine traditionnelle de l'Église. Dans son livre, Léon de Poncins montrait que cette nouvelle attitude résultait des pressions exercées sur le Vatican par les organisations juives mondiales et quelques personnalités comme Jules Isaac (1877-1963), l'auteur de *Jésus et Israël*<sup>1</sup> et *Genèse de l'antisémitisme*<sup>2</sup>. Cet écrivain d'Aix-en-Provence, ancien inspecteur général de l'Instruction publique, fut en effet le principal théoricien et le promoteur de la campagne menée contre l'enseignement traditionnel de l'Église sur la question juive. Il trouva de sérieux appuis parmi les évêques progressistes et surtout en la personne du cardinal Bea, le président du Secrétariat pour l'unité des chrétiens, qui se fit l'habile porte-parole des revendications juives devant le Concile.

Isaac réclamait de l'Église « la condamnation et la suppression de toute discrimination à l'égard des juifs »<sup>3</sup>, c'est-à-dire : — la modification des prières liturgiques concernant les juifs (spécialement celles du Vendredi saint) ; — l'affirmation que les juifs ne sont aucunement responsables de la mort du Christ dont la faute incombe à l'humanité entière ; — la mise en

---

<sup>1</sup> — Paris, éd. Fasquelle, 1949, 2<sup>e</sup> éd. 1959, 596 pages. Ce livre s'attaque aux évangélistes, principalement saint Jean et saint Matthieu.

<sup>2</sup> — Paris, éd. Calmann-Lévy, 1956, 350 pages. Ce livre s'attaque à l'antisémitisme supposé des Pères de l'Église.

<sup>3</sup> — Voir les points de la conférence de Seelisberg de 1947. D. Viain en a donné un commentaire dans sa communication au III<sup>e</sup> congrès *Si Si No No* de 1998 (*La tentation de l'Écumenisme*, Versailles, Publications du Courrier de Rome, 1999).

sommeil des passages de l'Évangile et des Pères de l'Église jugés trop hostiles aux juifs <sup>1</sup> ; — l'aveu que l'Église porte toute la responsabilité dans l'état de guerre latente qui persiste depuis deux mille ans entre les juifs et les chrétiens ; — la promesse que l'Église demandera pardon pour sa contribution à l'antisémitisme qui a abouti à l'Holocauste, qu'elle réparera les torts qu'elle a causés au peuple juif et modifiera radicalement son attitude et son enseignement sur le peuple déicide.

Relayé et appuyé par le *Cætus Internationalis Patrum*, Léon de Poncins s'efforça, pendant le Concile, de porter à la connaissance des évêques un certain nombre de documents pour montrer l'existence d'un véritable complot sur cette question et réfuter les thèses d'Isaac. Pour toute réponse, il fut accusé par l'*Osservatore della domenica* — organe de presse du Vatican — de calomnier le cardinal Bea. Finalement, les efforts du camp traditionnel échouèrent.

Mais, le 25 janvier 1966, un important magazine américain nommé *Look* <sup>2</sup>, qui comptait 7 500 000 lecteurs, publia un article des plus intéressants sur le rôle du cardinal Bea et des organisations juives mondiales dans l'élaboration du texte conciliaire. L'auteur de cet article, Joseph Roddy, principal rédacteur du magazine et lui-même bien introduit dans les milieux juifs américains dont il défend le point de vue, donnait des détails sur les négociations secrètes qui s'étaient déroulées à New York et à Rome entre le cardinal Bea et les leaders du B'naï B'rith et de l'American Jewish Committee.

Dans son livre (au chapitre 15), Léon de Poncins n'a cité que quelques courts extraits de cet article de *Look*. En voici la traduction intégrale, inédite en langue française. La traduction est de notre rédaction <sup>3</sup>.

*Le sel de la terre.*

\*  
\* \*

**E**N CE QUI CONCERNE les principes élémentaires de la foi, la plupart des catholiques romains s'appuient strictement sur les questions du catéchisme et les réponses autorisées de l'Église. Les enfants, dans les écoles catholiques, apprennent par cœur ces passages-là et s'en souviennent pratiquement toute leur vie. Dans le catéchisme, ils apprennent que le dogme catholique ne change pas et, avec encore plus de force, que les juifs ont tué

<sup>1</sup> — Il accusait même saint Matthieu d'être menteur et faussaire. Au sujet du cri de la foule : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants » (Mt 27, 25), il écrit : « Ce verset qui a fait tant de mal [...] ne s'apparente qu'aux évangiles apocryphes et ne correspond à aucune réalité historique » (*L'Enseignement du mépris*, Paris, éd. Fasquelle, 1962, p. 141). De même, dans *Jésus et Israël* : « Non, Pilate ne s'est pas lavé les mains à la mode juive. Non, Pilate n'a pas protesté de son innocence. Non, la foule juive n'a pas crié : "Son sang sur nous et sur nos enfants..." ». Mais à quoi bon insister davantage ? La cause est entendue. Elle l'est pour tous les hommes de bonne foi. J'oserai dire : elle l'est aussi devant Dieu » (p. 493).

<sup>2</sup> — *Look*, périodique créé en 1937, a disparu le 19 octobre 1971 par manque de publicité.

<sup>3</sup> — Nous remercions Mlles Ch. Ségadou et C. Daragon qui ont assuré cette traduction.

Jésus-Christ. A cause de cette idée chrétienne, l'antisémitisme s'est répandu au cours des vingt derniers siècles comme une sorte de maladie sociale dans le corps de l'humanité. Il s'est propagé avec des hauts et des bas, mais les antisémites n'ont jamais tout à fait disparu. Les ignorants qui discutaient de toutes sortes de sujets, restaient toujours capables de s'unir dans le mépris des juifs. C'était un consensus de gens bien-pensants qui a abouti à Auschwitz.

Peu de catholiques ont été directement élevés dans la haine des juifs. Cependant, l'enseignement catholique ne pouvait contourner le récit du nouveau Testament racontant comment les juifs ont provoqué la crucifixion. Les chambres à gaz n'ont été que la dernière preuve qu'on ne leur avait pas encore pardonné. Le meilleur espoir que l'Église de Rome n'apparaisse plus désormais complice du génocide, est le quatrième chapitre de sa *Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non-chrétiennes*, que le pape Paul VI a promulguée loi de l'Église peu avant la fin du concile Vatican II. A aucun moment de son discours, du haut de la chaire de Pierre, le pape n'a fait mention de Jules Isaac. Mais peut-être l'archevêque d'Aix, Charles de Provenchères, avait-il parfaitement mis en évidence le rôle d'Isaac quelques années plus tôt. « C'est un signe des temps, avait dit l'archevêque, qu'un laïc et, qui plus est, un laïc juif soit à l'origine d'un décret conciliaire. »

Jules Isaac était un érudit en histoire, membre de la légion d'honneur et inspecteur de l'Instruction publique en France. En 1943, à 66 ans, cet homme qui habitait près de Vichy, tomba dans le désespoir quand les Allemands déportèrent sa femme et sa fille. Depuis ce jour, Isaac n'eut plus qu'une pensée : l'indifférence du monde chrétien en face du sort des juifs incinérés. Son livre *Jésus et Israël* fut publié en 1948. Après l'avoir lu, l'abbé Paul Demann, à Paris, consulta les manuels scolaires et vérifia la triste affirmation d'Isaac : par inadvertance, peut-être même à dessein, les catholiques enseignaient le mépris des juifs. Grégory Baum, prêtre augustin, né juif orthodoxe, qualifia ce livre de « récit émouvant de l'amour que Jésus avait pour son peuple, les juifs, et du mépris que les chrétiens, plus tard, entretenirent à leur égard. »

Le livre d'Isaac fut remarqué. En 1949, le pape Pie XII reçut brièvement son auteur. Mais onze ans passèrent avant qu'Isaac ne connût un réel espoir. A Rome, à la mi-juin 1960, l'ambassade de France recommanda Isaac auprès du Saint-Siège. Isaac voulait rencontrer Jean XXIII. Il fut renvoyé du vieux cardinal Eugène Tisserant au cardinal archi-conservateur Alfredo Ottaviani. Ottaviani l'adressa au cardinal Andréa Jullien, âgé de 83 ans, qui le fixa sans le voir et resta immobile comme une statue pendant qu'Isaac lui expliquait comment l'enseignement catholique aboutissait à l'antisémitisme. Lorsqu'il eut fini de parler, il attendit une réaction, mais Jullien restait de marbre. Isaac, qui était dur d'oreille, fixait attentivement les lèvres du prélat. Le temps s'écoulait et aucun des deux ne prononçait une parole. Isaac songeait à partir, mais il se décida à poser une question impertinente : « Qui devrais-je voir à propos de cette terrible affaire ? » risqua-t-il. Après

un nouveau silence prolongé, le vieux cardinal dit : « Tisserant ». Isaac expliqua qu'il avait déjà vu Tisserant. Le silence se réinstalla. Le mot suivant fut : « Ottaviani ». Isaac secoua également la tête. Après quelques instants, un nouveau nom sortit : « Bea ». Jules Isaac alla donc voir Augustin Bea, le seul jésuite allemand du Sacré Collège. « Chez lui, j'ai trouvé un puissant appui », déclara Isaac.

Le lendemain, l'appui fut même bien plus fort. Jean XXIII, debout sur le seuil de l'appartement papal, au quatrième étage du Vatican, tendit la main à Isaac et s'assit près de lui. « Je me présente comme un non-chrétien, promoteur des Amitiés Judéo-Chrétiennes <sup>1</sup>, et vieil homme fort sourd » dit Isaac. Le pape Jean parla un moment de sa dévotion pour l'ancien Testament, évoqua l'époque où il était diplomate du Vatican en France, puis demanda à son interlocuteur où il était né. Isaac comprit qu'un entretien décousu avec le souverain pontife commençait et il s'inquiétait de savoir comment il parviendrait à amener la conversation sur son problème. Il dit à Jean XXIII que ses actions avaient suscité de grandes espérances chez le peuple de l'ancien Testament, et ajouta : « Le pape lui-même, dans sa grande bonté, n'est-il pas responsable si, maintenant, nous attendons davantage ? » Le pape Jean se mit à rire. Isaac avait trouvé quelqu'un qui l'écoutait. Le non-chrétien, assis à côté du pape, expliqua alors que le Vatican devrait étudier l'antisémitisme. Jean XXIII répondit qu'il y pensait depuis le début de leur conversation. « Je demandais si je pouvais m'en aller avec quelques lueurs d'espoir », se souvient Isaac. Le pape Jean lui dit qu'il était en droit d'avoir plus que de l'espoir. Puis, il fut question des limites de la souveraineté : « Je suis le chef, mais je dois également consulter les autres... Ce n'est pas une *monarchie absolue* <sup>2</sup> ! » Pour beaucoup de gens dans le monde, cela ressemblait plutôt à une monarchie bienveillante. Grâce à Jean XXIII, bien des choses arrivaient promptement entre le catholicisme et le judaïsme <sup>3</sup>.

Quelques mois avant qu'Isaac n'exposât son cas contre les Gentils, le pape Jean XXIII avait institué au Vatican un Secrétariat pour la promotion de l'unité des chrétiens, sous la présidence du cardinal Bea. C'était afin d'accélérer la ré-

<sup>1</sup> — En français dans le texte. (NDLR.)

<sup>2</sup> — En français dans le texte. (NDLR.)

<sup>3</sup> — La rencontre de Jean XXIII et Jules Isaac eut lieu le 13 juin 1960. A cette occasion, Isaac remit au pape un mémoire intitulé : « De la nécessité d'une réforme de l'enseignement chrétien à l'égard d'Israël ». Outre la réforme des prières liturgiques de la Semaine sainte et des formules d'abjuration du baptême des adultes (1959), deux autres gestes de Jean XXIII devaient être très appréciés des juifs : « L'un, le 17 octobre 1960, quand recevant cent trente représentants de l'*United Jewish Appeal*, le pape, avec son affabilité coutumière, entra dans la salle d'audience et ouvrant les bras leur dit : « C'est moi, Joseph, votre frère » [Jean XXIII se prénomme *Angelo Giuseppe*]. L'expression, évoquant le moment précis où Joseph se révèle à ses frères en Egypte (Gn 45, 3), suscita une grande émotion. L'autre, peut-être le plus important pour les juifs, se produisit le 17 mars 1962. Jean XXIII, parcourant en voiture les quais du Tibre, se trouva devant la synagogue de Rome. Il fit stopper la voiture et bénit un groupe de juifs qui sortaient du temple. Le rabbin Toaff, témoin oculaire de l'événement, rappelle "qu'après un moment de désarroi compréhensible, les juifs l'avaient entouré en l'applaudissant avec enthousiasme. C'était en effet la première fois dans l'histoire qu'un pape bénissait des juifs, et c'était peut-être là le premier véritable geste de réconciliation". » (Cité dans *Histoire du concile Vatican II*, sous la direction de G. ALBERIGO, Paris, Cerf/Peeters, 1997, t. I, p. 439.) (NDLR.)

union avec les Églises séparées de Rome depuis la Réforme. Après l'entrevue d'Isaac, le pape Jean fit clairement comprendre aux responsables de la Curie romaine qu'une condamnation ferme de l'antisémitisme catholique devait sortir du Concile qu'il avait convoqué. Aux yeux du pape, le cardinal allemand était le meneur idéal pour ce travail législatif, même si son Secrétariat pour l'unité des chrétiens offrait une désignation fâcheuse pour l'accomplir.

Dès lors, il y eut pas mal de pourparlers entre les bureaux du Concile au Vatican et les organisations juives. Tant le Comité juif américain (American Jewish Committee) que la ligue anti-diffamation du B'nai B'rith (Anti-Defamation League of B'nai B'rith) se firent entendre haut et clair à Rome. Le rabbin Abraham J. Heschel, du séminaire juif de théologie de New York, qui avait fait la connaissance de Bea à Berlin trente ans plus tôt, rencontra le cardinal à Rome. Bea avait déjà lu l'ouvrage du Comité juif américain : *L'image des juifs dans l'enseignement catholique*. Le même Comité avait publié à la suite un autre document, une étude de vingt-trois pages intitulée : *Les éléments anti-juifs dans la liturgie catholique*. Parlant au nom du Comité, Heschel déclara qu'il espérait que le concile du Vatican purgerait l'enseignement catholique de toutes les idées suggérant que les juifs étaient une race maudite. Et, ce faisant, estimait Heschel, le Concile ne devrait en aucune manière exhorter les juifs à devenir chrétiens.

A peu près à la même période, le docteur Nahum Goldman, Israélien, dirigeant la Conférence mondiale des organisations juives, dont les membres, au point de vue de la croyance, allaient de la tendance la plus orthodoxe à la plus libérale, fit part au pape de ses aspirations. Les B'nai B'rith voulaient que les catholiques éliminent des offices de l'Église toute formule qui pût ne serait-ce que paraître antisémite. Mais, ni alors, ni dans le futur, ce ne serait une chose facile à faire.

La liturgie catholique, là où elle est tirée des écrits des premiers Pères de l'Église, pouvait facilement être révisée. Mais pas les Évangiles. Même si Matthieu, Marc, Luc et Jean furent meilleurs évangélistes qu'historiens, leurs écrits étaient divinement inspirés, selon le dogme catholique ; il était donc à peu près aussi facile de les transformer que le centre du soleil. Cette difficulté mettait dans une impasse théologique tant les catholiques les mieux disposés, que les juifs qui comprenaient le mieux le catholicisme. Elle souleva aussi l'opposition conservatrice dans l'Église et, dans une certaine mesure, alarma les Arabes au Moyen-Orient.

L'accusation des conservateurs contre les juifs était qu'ils étaient déicides, coupables d'avoir tué Dieu dans la personne humano-divine du Christ. Aussi, affirmer maintenant qu'ils n'étaient pas déicides, était-ce indirectement prétendre que le Christ n'était pas Dieu, puisque le fait de la crucifixion sur le Calvaire est une réalité inébranlable dans la théologie catholique. La crucifixion et la religion de ceux qui l'ont réclamée, telles étaient donc les raisons pour lesquelles les juifs étaient « les assassins de Dieu » et les « assassins du Christ » d'après les sarcasmes

des antisémites. Il était évident, par conséquent, que les Écritures catholiques seraient mises en cause si le Concile parlait du déicide et des juifs. De doctes têtes mitrées, proches de la Curie, avertirent donc que les évêques réunis au Concile feraient bien de ne pas toucher à ce sujet, fût-ce avec des crosses de dix pieds de long ! Restait Jean XXIII et lui, il dit qu'ils devaient le faire.

Si l'inviolabilité de la sainte Écriture était le plus gros problème à Rome, il y avait aussi la guerre entre les Arabes et Israël. L'État d'Israël de Ben Gourion, dans la perspective de la Ligue arabe, tout comme la Chine de Mao pour Taïwan, n'avait pas d'existence réelle. Ou alors, s'il existait, ce n'était que comme une arête au travers de la gorge de Nasser. Si le Concile se mettait à parler en faveur des juifs, ses consignes religieuses paraîtraient politiques aux évêques arabes. Puis il y aurait des échanges d'émissaires, la nuit, entre le Vatican et Tel-Aviv. La Ligue arabe pensait pouvoir résoudre cette crise au moyen de la diplomatie. Contrairement à Israël, les États arabes avaient déjà des ambassadeurs en cour de Rome. Ils sauraient rappeler au Saint-Siège, avec une extrême politesse, que quelques 2 756 000 catholiques romains vivaient dans les pays arabes, et ils n'oublieraient pas de mentionner les 420 000 chrétiens orthodoxes séparés de Rome que la papauté espérait récupérer. On pouvait compter sur les évêques de ces deux fractions du christianisme pour faire valoir leurs intérêts auprès du Saint-Siège. Il était trop tôt pour les menaces. Mais, au lieu de cela, les Arabes harcelèrent Rome pour assurer qu'ils n'étaient ni antisémites, ni anti-juifs. Les Arabes sont aussi des sémites, disaient-ils, et, parmi eux, vivaient des milliers de réfugiés juifs. Les Arabes patriotes étaient uniquement anti-sionistes parce que, selon eux, le sionisme était un complot pour instaurer un État juïque au cœur de l'Islam.

A Rome, le message provenant du Moyen-Orient et des conservateurs était donc qu'une déclaration sur la question juive serait malvenue. Mais, à l'Ouest, à New York où vivaient 225 000 juifs de plus qu'en Israël, l'avis prévalait que ce serait une calamité de laisser tomber cette déclaration. Au milieu de cette impasse, la corpulence ingénue de Jean XXIII intervint, non pas pour arranger l'affaire mais pour l'aggraver. Tout à fait personnellement, le pape caressait l'idée, jugée grotesque par la Curie romaine, que les religions non catholiques devraient envoyer des observateurs au Concile. La perspective d'être invités ne posait aucun problème aux protestants, mais elle surprenait manifestement les juifs. Le fait d'assister au Concile donnait à entendre, pour certains juifs, que la théologie chrétienne les concernait. Mais rester à l'écart alors qu'ils étaient invités, pourrait faire croire que les juifs ne se souciaient pas vraiment de ce que les catholiques s'attaquent à l'antisémitisme.

Quand on apprit que la déclaration de Bea, présentée pour être votée à la première session du Concile, contenait une réfutation claire de l'accusation de déicide, le Congrès juif mondial fit savoir à Rome que le docteur Chaïm Y. Wardi, Israélien, viendrait comme observateur officieux au Concile. Les deux faits

n'avaient peut-être pas de rapport, mais ils semblent bien pourtant avoir été liés. A leur suite, on entendit d'autres rumeurs, bien plus fortes celles-là. Les Arabes se plainquirent au Saint-Siège. Le Saint-Siège répondit qu'aucun israélien n'avait été invité. Les Israéliens, de leur côté, nièrent qu'un observateur eût été nommé. Les juifs de New York pensèrent alors qu'il valait mieux que l'observateur soit un Américain. A Rome, tout se termina grâce à une manipulation de l'agenda, de sorte que la déclaration ne pût venir à l'ordre du jour du Concile au cours de la première session <sup>1</sup>. Malgré cela, les évêques eurent pas mal de lectures supplémentaires à faire sur les juifs. Une certaine agence, suffisamment proche du Vatican pour avoir les adresses à Rome des 2 200 cardinaux et évêques invités au Concile, procura à chacun un livre de 900 pages : *Il complotto contro la Chiesa* (*Le Complot contre l'Église*). Dans ce livre, au milieu d'innombrables pages méchantes, il y avait quelques bribes de vérités séduisantes. Les plaintes comme quoi l'Église était infiltrée par des juifs, seraient à même d'intriguer les antisémites. Car, de fait, il y avait des juifs ordonnés prêtres qui travaillaient dans les environs de Rome à la déclaration sur les juifs, parmi lesquels se trouvaient le père Baum et Mgr John Oesterreicher, membres de l'équipe de Bea au Secrétariat. Bea lui-même, selon le quotidien du Caire *Al Gomburia*, était un juif du nom de Behar.

En cette fin d'après-midi du 31 mars 1963, ni Baum, ni Oesterreicher n'accompagnaient Bea, qu'une limousine attendait devant l'Hôtel Plaza de New York. Le trajet en voiture prit fin quelques six blocs d'immeubles plus loin, devant les bureaux du Comité juif américain. Là, un sanhédrin moderne attendait de pouvoir saluer le chef du Secrétariat pour l'unité des chrétiens. La rencontre n'avait pas été révélée à la presse. Bea voulait que ni le Saint-Siège ni la Ligue arabe sachent qu'il était là pour recueillir les questions auxquelles les juifs voulaient des réponses. « Je ne suis pas autorisé à parler de manière officielle », leur dit-il. « Par conséquent, je peux seulement dire ce qui, à mon avis, pourrait être et même, devrait être accompli par le Concile ». Puis il exposa le problème : « En gros, dit-il, les juifs sont accusés du crime de déicide et une malédiction est censée peser sur eux. » Il réfuta les deux accusations. Comme, d'après les récits des évangélistes eux-mêmes, seuls les chefs des juifs alors présents à Jérusalem et un très petit groupe de leurs partisans réclamèrent à grands cris la mort de Jésus, tous ceux qui étaient absents et les générations futures de juifs qui n'étaient pas nés, n'étaient donc aucunement impliqués dans le déicide, expliqua Bea. Quant à

---

<sup>1</sup> — Le Dr Chaïm Wardi était un ancien fonctionnaire du ministère israélien des Affaires religieuses. De plus, sa nomination comme observateur officieux au Concile fut approuvée par les ministères israéliens des Affaires étrangères et des Affaires religieuses, ce qui lui donna une connotation politique. Le Vatican fut immédiatement assiégé de protestations des pays arabes, indignés par le traitement préférentiel accordé aux juifs. En conséquence, en juin 1962, la Secrétairerie d'État, en accord avec le cardinal Bea, fit retirer de l'ordre du jour du Concile la discussion du projet de déclaration *De Judæis* préparé par le Secrétariat pour l'unité des chrétiens. (Voir *Histoire du concile Vatican II*, sous la direction de G. ALBERIGO, Paris, Cerf/Peeters, 1997, t. I, p. 440-441.) (NDLR.)

la malédiction, elle ne pouvait nullement accabler ceux qui crucifièrent le Christ, puisque les dernières paroles du Christ mourant furent une prière pour leur pardon. Tel était le raisonnement du cardinal.

\*

**L**ES RABBINS réunis dans la pièce voulurent savoir si la déclaration disait explicitement que le déicide, la malédiction et le rejet du peuple juif par Dieu, étaient des erreurs de l'enseignement chrétien. Leur question posait implicitement le problème beaucoup plus délicat du nouveau Testament. Bea répondit de façon détournée. Il avertit ses auditeurs qu'il était impossible à une énorme assemblée d'évêques de rentrer dans les détails, qu'on pourrait seulement fixer les grandes lignes et qu'il ne fallait pas espérer rendre simples des choses qui étaient complexes. « En réalité, continua-t-il, c'est une erreur de chercher la cause principale de l'antisémitisme dans des sources purement religieuses, comme les récits de l'Évangile. Ces motifs religieux, pour autant qu'ils sont allégués (ce qui, souvent, n'est pas le cas), ne sont généralement qu'une simple excuse et un voile pour cacher d'autres raisons d'inimitié plus effectives. »

Après l'entretien, le cardinal et les rabbins burent ensemble un verre de sherry. L'un d'entre eux interrogea le prélat sur Mgr Oesterreicher que beaucoup de juifs trouvaient un peu trop missionnaire à leur égard. « Vous savez, Éminence, confia une fois un journaliste juif à Bea, les juifs ne considèrent pas les juifs convertis comme leurs meilleurs amis. » Bea répondit gravement : « Pas nos juifs à nous ! »

Peu de temps après, fut jouée la première de la pièce de Rolf Hochhuth, *Le Vicaire*, qui dépeignait Pie XII comme le vicaire du Christ qui avait gardé le silence pendant qu'Hitler perpétrait la Solution finale. Dans les pages de la revue jésuite *America*, Oesterreicher s'adressa directement au Comité juif américain et au B'nai B'rith : « Les agences juives en relations humaines, écrivait-il, devront dire la vérité à l'encontre du *Vicaire* dans des termes très clairs. Autrement, elles desserviront leur propre cause. » Dans le *Tablet*, journal de Londres, l'archevêque de Milan, Giovanni-Battista Montini, écrivit une critique de la pièce et défendit le pape dont il avait été le substitut. Quelques mois plus tard, le pape Jean XXIII mourut et Montini devint le pape Paul VI.

Au cours de la deuxième session du Concile, à l'automne 1963, la déclaration sur les juifs parvint aux évêques. Elle formait désormais le quatrième chapitre d'une déclaration plus ample sur *L'œcuménisme*. Le chapitre suivant, le cinquième, traitait de la liberté religieuse et était aussi épineux que le précédent. Comme les annexes des propositions de loi du Congrès, chacun de ces chapitres contestés était un wagon capricieux raccroché en queue du nouveau train de l'œcuménisme. Vers la fin de la session, quand arriva le moment de voter la dé-

claration sur l'œcuménisme, les modérateurs du Concile décidèrent que le scrutin ne concernerait que les trois premiers chapitres. L'on aiguillait ainsi les wagons indésirables sur une voie de garage et l'on évitait beaucoup de tapage dans un Concile qui s'efforçait coûte que coûte d'être œcuménique. Le vote sur les juifs et sur la liberté religieuse suivrait bientôt, promit-on aux évêques. En attendant, ils pourraient lire *Les Juifs à la lumière de l'Écriture et de la Tradition*, qui était plus court mais plus fielleux que *Il complotto*. Finalement, la deuxième session se termina sans que l'on eût voté les textes concernant les juifs et la liberté religieuse, et sur une note d'aigreur manifeste malgré l'annonce du voyage du pape en Terre sainte. Ce pèlerinage devait faire couler beaucoup d'encre, mais il resterait de la place dans les journaux pour parler des votes qui n'avaient pas eu lieu. « Il s'est passé quelque chose dans les coulisses », commentait la Conférence nationale catholique d'aide sociale (National Catholic Welfare Conference) ; « [c'est] l'un des mystères de la deuxième session ».

Deux juifs distingués, très concernés par la question, devaient réfléchir sérieusement à de si grands mystères : Joseph Lichten, 59 ans, de la Ligue anti-diffamation du B'nai B'rith de New York et Zachariah Shuster, 63 ans, du Comité juif américain. Lichten avait perdu ses parents, sa femme et sa fille à Buchenwald, et quelques-uns des plus proches parents de Shuster avaient également disparu. Ils s'étaient abouchés à Rome avec des évêques et leur entourage. Cependant, ces deux représentants du lobby ne se voyaient pas souvent l'un l'autre autour d'un verre de *vino rosso* aux environs de Saint-Pierre. Car, si tous deux avaient le commun désir que la déclaration sur les juifs soit la plus forte possible, chacun voulait que son propre organisme en ait tout le mérite. Ceci, bien sûr, si la déclaration était vraiment forte. Mais, en attendant, chacun se présentait aux prélats américains comme le meilleur représentant à Rome de l'opinion juive américaine.

Pour savoir comment évoluait le Concile, nombre d'évêques américains à Rome se reposaient sur ce qu'ils lisaient dans le *New York Times*<sup>1</sup>. Il en allait de même pour le Comité juif Américain et le B'nai B'rith. Ce journal était donc le lieu idéal pour faire ses remarques. Lichten pensait que Shuster avait beaucoup de talent pour s'y introduire, mais qu'il n'était pas assez instruit en théologie. Et Shuster pensait exactement la même chose de Lichten. Mais ni l'un ni l'autre n'avait guère de temps à consacrer à Fritz Becker. Becker était à Rome comme porte-parole du Congrès juif mondial ; il ne cherchait pas la publicité et en obtenait peu. Le Congrès juif mondial, selon Becker, s'intéressait au Concile, mais pas au point d'essayer de l'influencer. « Nous ne partageons pas le point de vue des Américains sur l'importance qu'il y a à être dans la presse », affirmait-il.

Être dans la presse commençait à séduire même le Vatican. Malgré tout, un expert en relations publiques devait expliquer que le Saint-Siège faisait preuve d'inexpérience en Terre sainte. Quand Paul VI pria avec le patriarche orthodoxe – le barbu Athénagoras – en secteur jordanien, la visite fit très bon effet. Mais,

1 — Quotidien new-yorkais fondé en 1851, appelé communément le *Times*. (NDLR.)

quand il passa en Israël, il eut des paroles blessantes sur l'auteur du *Vicaire* et fit un sermon prosélyte à l'égard des juifs. Son séjour fut si bref qu'il ne prononça jamais publiquement le nom du jeune pays qu'il visitait. Les spécialistes des questions vaticanes qui analysaient les démarches du pape pensèrent que l'espoir d'une déclaration sur les juifs s'amenuisait.

Les choses prirent une meilleure tournure au Waldof-Astoria à New York. Là, à l'occasion d'un anniversaire à l'hôpital de la Maison d'Israël (Beth Israël Hospital), les invités apprirent que, des années plus tôt, le rabbin Abba Hillel Silver avait parlé au cardinal Francis Spellman des efforts d'Israël pour obtenir un siège aux Nations Unies. Pour aider, Spellman avait dit qu'il solliciterait les gouvernements d'Amérique du Sud et qu'il partageait avec eux le fervent désir qu'Israël soit admis. A peu près à la même époque, « le pape américain » (*il papa americano* <sup>1</sup>) déclara dans une réunion du Comité juif américain qu'il était « absurde de maintenir qu'il y avait une sorte de culpabilité actuelle ». A Pittsburgh, le rabbin Marc Tanenbaum, du Comité juif américain, s'adressa à l'agence de presse catholique (Catholic Press Association) au sujet de l'accusation du déicide et la rédaction fit une réponse substantielle. A Rome, six membres du Comité juif américain furent reçus en audience par le pape. L'un d'eux, Mrs Leonard M. Sperry, venait de fonder le Centre Sperry pour la coopération entre groupes (Sperry Center for Intergroup Cooperation) à l'université Pro Deo de la Ville sainte. Le pape affirma à ses visiteurs qu'il approuvait tout ce que le cardinal Spellman avait dit à propos de la culpabilité des juifs. Les spécialistes des questions vaticanes ne purent faire autrement que de réviser leur jugement et de prévoir un avenir en rose pour la déclaration.

Puis intervint le *New York Times*. Le 12 juin 1964, il raconta que le désaveu du déicide avait été retiré du dernier projet de la déclaration. Au Secrétariat pour l'unité des chrétiens, un porte-parole déclara seulement que le texte avait été renforcé. Mais les juifs ne virent pas les choses de cette façon et un grand nombre de catholiques non plus. Avant que le Concile ne reprît et alors que le texte était encore tenu secret, le *New York Herald Tribune* <sup>2</sup> en publia un matin des passages entiers. Il ne s'y trouvait aucune mention de l'accusation de déicide. A la place, il y avait un appel très clair à étendre l'esprit œcuménique parce que « l'union du peuple juif avec l'Église appartient à l'espérance chrétienne ». Lichten et Shuster faisaient partie des quelques juifs que cette lecture ne dérangerait pas. Ils la considéraient d'un œil professionnel. Disons que la nouvelle se lisait mieux dans un journal du matin, au petit déjeuner, que si le pape l'avait promulguée comme un enseignement catholique. Mais, pour d'autres juifs, son effet fut électrisant. Leur déception déclencha l'indignation de quelques évêques américains, et Lichten et Shuster surent apprécier ces réactions. Les chances paraissaient

---

<sup>1</sup> — C'est ainsi que les américains surnommaient le cardinal Spellman, réputé très romain et qui avait passé sept ans à la Curie avant de devenir archevêque de New York. (NDLR.)

<sup>2</sup> — Quotidien américain disparu en 1966. (NDLR.)

minces qu'une déclaration sans mention du déicide et assortie d'une clause sur la conversion des juifs, serait désormais acceptée par les évêques et les cardinaux américains au Concile. C'est ce que pouvait se dire le couple de braves *lobbyists*.

Environ deux semaines auparavant, Mgr Georges Higgins, de la Conférence nationale catholique d'aide sociale (National Catholic Welfare Conference) de Washington D.C., avait arrangé une audience papale pour l'ambassadeur des Nations Unies, Arthur J. Goldberg, qui était à l'époque juge à la Cour Suprême. Le rabbin Heschel donna ses instructions à Goldberg avant la rencontre du juge et du pape pour discuter de la déclaration. Le cardinal Richard Cushing de Boston, voulut lui aussi apporter son aide. Par son assistant à Rome, le cardinal obtint une audience avec le pape pour Heschel, dont les appréhensions avaient des raisons de dépasser celles de Cushing. Accompagné de Shuster, du Comité juif, Heschel parla énergiquement du déicide et de la culpabilité et demanda au pontife de faire pression pour qu'il y ait une déclaration interdisant aux catholiques tout prosélytisme vis-à-vis des juifs. Paul VI, quelque peu outré, ne voulait pas donner son accord. Shuster, passablement dépité, se dissocia délicatement de Heschel en recourant au français que parlait le pape, mais pas le rabbin. Tout le monde convint que l'audience ne s'était pas terminée aussi cordialement qu'elle avait commencé. Seul Heschel et quelques autres pensèrent qu'elle avait fait du bien. Il fit annoncer dans un journal israélite que le nouveau texte de la déclaration était paru, sans idée de conversion. Pour le Comité juif américain, cette interview était une source de plus d'irritation. L'audience du rabbin avec Paul VI au Vatican, tout comme la rencontre de Bea avec le Comité juif américain à New York, n'avait été accordée qu'à la condition qu'elle restât secrète. C'était ce genre de réunions au sommet, accomplies sous le manteau, qui amenait les conservateurs à dire que les juifs américains formaient le nouveau pouvoir agissant derrière l'Église.

Mais, dans l'aula du Concile, les choses paraissaient encore pires aux conservateurs. Là, il leur semblait que les évêques catholiques eux-mêmes travaillaient pour les juifs. On débattait alors sur le texte mitigé. Les cardinaux de Saint-Louis et de Chicago, Joseph Ritter et feu Albert Meyer, demandèrent un retour au texte plus catégorique. Cushing dit que le désaveu du déicide devait être réinséré. Mgr Steven Leven, de San Antonio, demanda que le texte soit débarrassé de l'appel à la conversion et, sans le savoir, il proféra un avis prophétique au sujet du déicide : « Nous devons ôter ce mot du vocabulaire chrétien, dit-il, pour qu'il ne puisse plus jamais être utilisé contre les juifs. »

Toutes ces déclarations provoquèrent la réaction des évêques arabes. Ils firent valoir qu'une déclaration en faveur des juifs exposerait les catholiques aux persécutions aussi longtemps que les Arabes combattraient les Israéliens. Pour la plupart des Arabes, les mots déicide, culpabilité héritée, et les phrases prêchant la conversion des juifs semblaient autant de point discutables. Ils ne voulaient aucune déclaration, ne cessaient-ils de dire, parce qu'elle serait politiquement uti-

lisée contre eux. Leurs alliés dans cette guerre sainte étaient les Italiens conservateurs, les Espagnols et les Sud-Américains. Ceux-ci voyaient que les fondements de la foi étaient ébranlés par les théologiens libéraux qui pensaient que l'enseignement de l'Église pouvait changer. Pour les conservateurs, on était proche de l'hérésie tandis que, pour les libéraux, c'était la foi pure. En plus de la « foi », les libéraux avaient la majorité des suffrages, aussi renvoyèrent-ils la déclaration devant le Secrétariat pour qu'elle soit renforcée. Pendant que la nouvelle rédaction était en cours, les conservateurs voulurent la réduire à n'être plus qu'un paragraphe dans la constitution sur l'Église. Mais lorsque la déclaration réapparut, à la fin de la troisième session, c'était un document entièrement nouveau intitulé : *Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non-chrétiennes*. Sous cette forme, les évêques l'approuvèrent par 1770 voix contre 185 <sup>1</sup>. Les juifs des États-Unis furent au comble de la joie parce que la déclaration avait enfin vu le jour.

En fait, ce n'était pas le cas. Le vote n'avait fait qu'approuver la substance générale du texte. Comme les votes avec restrictions étaient acceptés (*placet juxta modum* est le terme latin pour : « oui, mais avec telle modification »), le laps de temps entre la troisième session – qui venait de se terminer – et la quatrième, allait être employé à insérer les amendements (*modi*) modifiant le texte ou ceux que la plupart des 31 membres électeurs du Secrétariat jugeaient acceptables. Selon les règlements du Concile, les amendements pouvaient atténuer ou nuancer l'expression, mais ne pouvaient pas changer la substance du texte. Mais quant à savoir ce qu'est ou n'est pas la substance, les philosophes n'ont jamais pu trancher. De même les théologiens sont en difficulté à ce propos.

Il fallut d'abord faire face à des difficultés moins obscures. A Segni, près de Rome, Mgr Luigi Carli écrivit dans le numéro de février 1965 de sa revue diocésaine, que les juifs à l'époque du Christ et leurs descendants jusqu'à ce jour étaient collectivement coupables de la mort du Christ. Quelques semaines plus tard, le dimanche de la Passion, au cours d'une messe en plein air à Rome, le pape Paul VI parla de la crucifixion et de la part importante que les juifs y avaient prise. Le grand rabbin de Rome, Elio Toaff, répliqua avec tristesse que « même chez les personnalités catholiques les plus qualifiées, l'imminence de Pâques provoquait le retour des préjugés ».

Le 25 avril 1965, le correspondant du *New York Times* à Rome, Robert C. Doty, contraria à peu près tout le monde. Le fond de son article expliquait que la déclaration sur les juifs était en difficulté, et que le pape l'avait renvoyée devant quatre experts chargés de la débarrasser de ses contradictions avec l'Écriture et de la rendre moins inacceptable aux Arabes. Cette information fut réfutée comme ne l'est jamais un article du *Times*. Quand le cardinal Bea arriva à

---

1 — Au mois de novembre 1964. En fait, il y eut trois scrutins à se suivre. J. Roddy donne ici les résultats du deuxième vote ; le dernier scrutin donna les résultats suivants : 1651 *placet*, 99 *non placet* et 242 *placet juxta modum*. (NDLR.)

New York, trois jours plus tard, il fit démentir l'article de Doty par le prêtre qui lui servait de secrétaire ; celui-ci déclara que le Secrétariat pour l'unité des Chrétiens avait toujours le contrôle total de la déclaration sur les juifs. Puis il excusa le sermon de Paul VI : « Ne perdez pas de vue, expliqua le prêtre, que le pape parlait à une foule de simples fidèles ordinaires et non pas devant une assemblée instruite. » Quant à l'évêque antisémite de Segni, l'attaché du cardinal assura que l'opinion de Carli n'était absolument pas celle du Secrétariat. Morris B. Abram, du Comité juif américain, était à l'aéroport pour accueillir Bea ; il trouva que les explications du secrétaire étaient rassurantes.

A Rome, quelques jours plus tard, une section des membres du Secrétariat se réunit pour voter les amendements proposés par les évêques. Parmi ces amendements, quelques-uns provenaient du quatrième étage du Vatican, portant la signature de l'évêque de Rome. On ne sait pas avec certitude si cet évêque spécial fit pression pour que le désaveu de la « culpabilité de déicide » fût retranché. Mais l'autre possibilité, à savoir que la phrase aurait été coupée alors qu'il aurait voulu la garder, n'est guère plus vraisemblable. Les comptes rendus des débats du Secrétariat à propos du déicide s'accordent pour dire que le vote fut très serré, au terme d'une longue journée de délibération. Après qu'on eut éliminé la mention du déicide, il restait à examiner la proposition de l'évêque de Rome, à savoir que la phrase commençant par : « déplore, voire condamne la haine et la persécution des juifs », se lirait mieux en enlevant : « voire condamne ». La haine et la persécution des juifs ne cessaient pas pour autant d'être « déplorées ». Cette suggestion ne provoqua aucune discussion et fut rapidement acceptée par un vote. Il était tard et personne ne se souciait plus de contester pour des détails.

La réunion du Secrétariat dura du 9 au 15 mai et, au cours de cette semaine, le *New York Times* publia un article sur le Vatican tous les deux jours. Le 8 mai, le Secrétariat démentit une fois de plus que des personnes extérieures participaient à l'élaboration de la déclaration sur les juifs. Le 11 mai, le président du Liban Charles Helou, catholique maronite arabe, fut reçu par le pape. Le 12, le bureau de presse du Vatican annonça que la déclaration sur la question juive restait inchangée. Si c'était pour rassurer les juifs, ce communiqué leur donna surtout l'impression que le bureau de presse en faisait trop. Le 15, le Secrétariat clôtura sa réunion et les évêques s'éparpillèrent, certains tristes, d'autres satisfaits, mais tous, les lèvres closes. Quelques-uns se demandaient peut-être si quelque chose d'anormal était arrivé et si, malgré le règlement du Concile, la *substance* d'un document conciliaire avait été changée entre les sessions.

Le *Times* persistait à créer des troubles. Le 20 juin, sous la signature de Doty, parut l'information que la déclaration était « à l'étude » et pourrait être abandonnée tout à fait. Le 22 juin, Doty inséra un article qui était comme un coup de poing tourné contre lui-même. Faisant des observations à Doty sur son article précédent, une source proche de Bea dit qu'il était « tellement privé de

fondement qu'il ne méritait même pas un démenti ». Pour ceux qui avaient élevé la désinformation au niveau d'un grand art, c'était un mensonge dont ils pouvaient être fiers parce qu'il disait exactement la vérité tout en étant totalement trompeur. Doty avait écrit que la déclaration était à l'étude quand, en fait, l'étude était terminée ; le mal était fait et désormais existait ce que beaucoup considèrent comme une déclaration substantiellement nouvelle sur les juifs.

A Genève, le Dr Willem Visser't Hooft, président du Conseil Œcuménique des Églises (World Council of Churches), dit à deux prêtres américains que si ce qu'on rapportait était vrai, le mouvement œcuménique serait ralenti. Il ne cacha pas ses sentiments à la hiérarchie des États-Unis. Le Comité juif américain, lui non plus, ne se laissait pas envahir par la tristesse et l'inaction. Le rabbin Tanenbaum pressait Mgr Higgins avec des coupures de presse émanant de rédacteurs juifs alarmés. Higgins confia ses craintes au cardinal Cushing et le prélat de Boston s'enquit avec courtoisie auprès de l'évêque de Rome. En Allemagne, un groupe de l'Amitié judéo-chrétienne envoya une lettre aux évêques, déclarant : « Il y a maintenant une crise de confiance *vis-à-vis* de l'Église catholique. » Au *Times* il n'y avait jamais eu de crise de confiance *vis-à-vis* de ses reportages venant de Rome. Si, pourtant, il y en avait eu une, elle aurait pris fin le 10 septembre. Dans son article publié sous le titre : « Le projet du Vatican disculpant les juifs, révisé pour omettre le mot *déicide* », Doty ne permettait à aucun lecteur du *Times* de croire qu'il avait cherché à percer les secrets du Vatican. Il était heureux de mentionner sa source : « une fuite autorisée par le Vatican ».

Des reportages similaires du *Times* prédisaient les fautes du Concile avant qu'elles n'arrivent. La plupart d'entre eux étaient justifiées par des articles de revues et des livres publiés ensuite, bien que certains eussent l'air de plaidoyers spéciaux. Le mensuel intellectuel du Comité juif Américain, *Commentary*, avait présenté une relation très sombre sur le Concile et les juifs, sous le pseudonyme de F. E. Cartus. Dans une note de bas de page, l'auteur renvoyait à un compte rendu confirmant ses dires, paru dans *The Pilgrim*, un livre de 281 pages rédigé sous le pseudonyme de Michael Serafian. Plus tard, dans la revue *Harper's*, Cartus, encore plus sombre, accrut les doutes sur le texte concernant les juifs. Pour étayer son propos, il remania des passages du *Pilgrim* et cita les comptes rendus du *Time*<sup>1</sup> sur le Concile dont le correspondant à Rome avait refait surface en signant, en tant qu'auteur, un livre remarquable sur le Concile. A ce moment-là, tant le *Time* que le *New York Times* se réjouissaient d'avoir une taupe à l'intérieur des bureaux du Concile. Par simple plaisanterie de journaliste, les révélations de cet homme de l'ombre étaient signées « Pushkin », quand il les glissait sous la porte des correspondants.

Mais les lecteurs n'eurent pas droit aux écrits remaniés de Pushkin sur les dernières séances du Concile. L'agent double, qui ne savait jamais refuser un travail, avait déposé la soutane. Il s'avéra que Pushkin était Michael Serafian pour

---

1 — Hebdomadaire new-yorkais fondé en 1923. (NDLR.)

les gros livres et F.E. Cartus pour les revues ; il était traducteur au Secrétariat pour l'unité des chrétiens et entretenait en même temps une chaude amitié avec le Comité juif américain. A ce moment-là, Pushkin-Serafian-Cartus vivait à l'Institut biblique : on l'y connaissait bien depuis son ordination, en 1954, bien qu'il y fût connu sous le nom de Timothy Fitz-Harris O'Boyle, S.J. Les tuyaux sur ce qui se passait à l'intérieur du Concile et les fuites tactiques du jeune prêtre à l'intention des journalistes, se recoupaient si bien qu'il ne pouvait s'empêcher de temps en temps de les enjoliver avec des fioritures inventées. Et l'on pouvait bien l'excuser de l'une ou l'autre imprécision vu son extrême fatigue. On savait qu'il travaillait à un livre dans l'appartement d'un couple d'amis jeunes mariés. Le livre finalement fut achevé, mais ce fut aussi la fin pour une moitié de l'amitié. Le père F. O'Boyle savait qu'il était temps de filer à l'anglaise avant que son supérieur religieux n'enquête de trop près sur les raisons qui avaient provoqué la crise de cette amitié. Alors, il quitta Rome, sûr qu'il ne pouvait plus servir sur place.

\*

**M**IS À PART son goût pour les pseudonymes, les jolies femmes et les comptes rendus sur des choses qui n'existaient pas –mais peut-être était-il un réel farceur de génie pour notes de bas de page–, Fitz-Harris O'Boyle faisait bien son travail au Secrétariat, était quelqu'un de valeur aux yeux du Comité juif américain, et beaucoup, dans les alentours de Rome, pensent toujours qu'il fut dans la diaspora une sorte de génial sauveur. Sans lui, la déclaration sur les juifs aurait pu capoter très tôt, car ce fut Fitz-Harris O'Boyle qui aida le mieux la presse à harceler les prélats romains qui voulaient la saborder. L'homme bénéficie d'un tas de prières de prêtres.

Les années précédentes, Fitz-Harris O'Boyle était près de Rome quand la déclaration avait besoin d'un coup de main. Pour la quatrième et dernière session de Vatican II, il n'y avait aucune aide en vue et les choses arrivaient très vite. Le texte parut dans une version mitigée, comme le *Times* l'avait annoncé. Puis le pape partit pour les Nations Unies où son discours « Plus jamais la guerre » fut un triomphe. Après quoi, il accueillit le président du Comité juif américain dans une église des quartiers Est, ce qui sembla de bonne augure pour la cause. Mais, pendant la messe célébrée dans un stade américain, le lecteur du pape entonna un texte qui débutait ainsi : « Par crainte des juifs... ». A la télévision, ce fut la stupéfaction. Partout, il y eut des discours sur les hauts et les bas de la déclaration sur les juifs, beaucoup de ces discours préparaient la voie à un abandon final. Le vice-président de l'organisation de Lichten, le rabbin Jay Kaufman, fit publiquement part de sa perplexité, « étant donné le sort de ce passage sur les juifs qui fait la navette entre une déclaration momentanée et un rejet certain, comme un moineau pris dans un jeu de badminton clérical ». Shuster pouvait avoir les mêmes échos du côté du Comité juif américain. Il pouvait entendre aussi le camp

de l'opposition. Mécontent de cette déclaration atténuée, ce camp désirait à nouveau la victoire complète, c'est-à-dire aucune déclaration. A cette fin, dans un mémorandum de 28 pages appelant les évêques à préserver la foi « du communisme et de l'athéisme, ainsi que de l'alliance judéo-communiste », les Arabes concluaient par ces mots : « respectueusement soumis ».

A Rome, le scrutin des évêques fut fixé au 14 octobre. De l'avis de Lichten et de Shuster, il n'y avait presque plus d'espoir d'obtenir une amélioration. Des prêtres avaient glissé à chacun d'eux un exemplaire des réponses secrètes du Secrétariat aux modifications demandées par les évêques. Les amendements apportés rendaient la lecture accablante. Dans le texte antérieur, l'origine juive du catholicisme était soulignée dans un paragraphe qui commençait par : « En vérité, c'est le coeur plein de reconnaissance que l'Église du Christ reconnaît... » Dans les amendements envoyés au Secrétariat, deux évêques (mais lesquels ?) suggéraient qu'on supprimât : « c'est le coeur plein de reconnaissance ». A ce qu'il semble, ils craignaient qu'on comprît qu'il était demandé aux catholiques de rendre grâces aux juifs actuels. « La suggestion est acceptée », trancha le Secrétariat. Les réponses allaient dans ce sens pendant presque seize pages. Sur l'ensemble du document, plusieurs raisons étaient avancées pour ôter du texte ancien sa cordialité et rendre la nouvelle version plutôt juridique qu'humaine.

Quand Shuster et Lichten eurent fini de lire, ils passèrent des appels téléphoniques au Comité et au B'nai B'rith de New York, mais ni l'un ni l'autre ne leur furent d'un grand secours. Ce fut Higgins qui essaya le premier de convaincre les deux membres découragés du lobby de se contenter de ce qu'ils avaient obtenu. Toutefois, pendant un ou deux jours, Mgr Leven, de San Antonio, leur rendit espoir. Il pensait que la nouvelle mouture était si appauvrie que les évêques américains voteraient en bloc contre elle. Si elle était suivie, cette tactique aurait ajouté quelques centaines de votes négatifs au camp des Arabes et des conservateurs et aurait amené le Concile au bord de la rupture, si bien que le pape n'aurait pas pu promulguer quoi que ce soit. Mais la tactique du vote de protestation fut bientôt abandonnée. Les remords de Lichten durèrent plus longtemps. Il envoya des télégrammes à environ 25 évêques qu'il croyait encore capables de sauver le texte plus ferme. Mais ce fut à nouveau Higgins qui lui expliqua calmement de renoncer : « Écoutez, Joé – dit le prêtre à Lichten, à la manière d'un avocat en droit social –, je comprends votre déception. Je suis déçu moi aussi. » Puis, il s'en alla consoler Shuster.

Dans son propre bureau, où Higgins avait réuni Lichten et Shuster pour ce qu'il croyait être leur première apparition ensemble à Rome, le prêtre, parlant sans mâcher ses mots, avait l'air de s'adresser à des chefs d'entreprise cherchant à ce que le syndicat n'exige pas trop. « Si, tous les deux, vous donnez à New York l'impression que vous pouvez obtenir un meilleur texte, vous êtes fous », leur dit-il. « Jouez cartes sur table. C'est tout simplement insensé de croire que par quelques pressions ici ou par quelques articles de journaux de retour à

New York, vous pouvez opérer un miracle au Concile. Vous n'allez pas réussir et on pensera que vous n'avez pas été à la hauteur. »

Lichten se souvient encore de ceci. « Higgins disait : "Pensez qu'il peut se faire plus de mal, Joé, si nous laissons ces changements dresser des barrières sur le chemin que nous suivons depuis si longtemps. Et cela peut arriver si votre peuple et le mien ne répondent pas aux aspects positifs". Ce fut pour moi le tournant psychologique décisif », dit Lichten. Shuster n'était toujours pas résigné et il se souvient bien de ce jour : « Je devais me torturer le cœur et l'esprit pour penser à ce que je devais faire. Je traversais une crise, mais je fus convaincu par Higgins. La perte du déicide, franchement, je ne trouvais pas que c'était une catastrophe. Mais "déplore" au lieu de "condamne", c'est autre chose. Quand je vous marche sur le pied, vous déplorez ce que je fais. Mais un massacre ? Déplorez-vous un massacre ? »

L'abbé René Laurentin, expert au Concile, adopta un point de vue différent. Il écrivit à tous les évêques, adressant à leur conscience un appel de dernière minute. En soi, la perte de la condamnation du déicide importait peu à Laurentin lui aussi, à condition qu'il n'y ait plus jamais d'antisémitisme dans le monde. Mais, puisque l'histoire invite au pessimisme à cet égard, Laurentin demandait aux évêques de supposer que le génocide se reproduirait peut-être : « Alors, le Concile et l'Église seront accusés, prétendait-il, d'avoir laissé dormir la racine émotive de l'antisémitisme, c'est-à-dire le thème du déicide. » Mgr Leven avait voulu extirper le mot déicide du vocabulaire chrétien quand il défendait, l'année précédente, le texte plus ferme. A cette heure, le Secrétariat l'avait si bien extirpé de la déclaration et si brusquement proscrit du vocabulaire chrétien, que la proscription elle-même était supprimée. « On échappe difficilement à l'impression que ces arguments sentent quelque peu l'artifice », écrivait Laurentin.

Avant le vote à Saint-Pierre, le cardinal Bea s'adressa à l'assemblée des évêques. Il leur dit que son Secrétariat avait reçu leurs amendements « avec un cœur plein de reconnaissance » – or ces mots se trouvaient être justement les tout premiers mots qu'avait supprimés le vote de son Secrétariat dans la nouvelle version. Une année plus tôt, Bea avait argumenté pour que le désaveu du déicide figure dans le texte et, maintenant, il se faisait le défenseur de sa suppression. Il parla sans zèle, comme si, lui aussi, savait qu'il demandait aux évêques moins que ce que Jules Isaac et Jean XXIII avaient pu souhaiter. 250 évêques exactement votèrent contre la déclaration, tandis que 1763 l'approuvèrent. A travers presque tous les États-Unis et l'Europe, les comptes rendus de presse qui suivirent, simplifièrent cette affaire complexe, avec des titres du genre : « Le Vatican pardonne aux juifs » ; « Les juifs non coupables » ; ou encore : « Les juifs disculpés à Rome ».

Les porte-parole du Comité et du B'nai B'rith firent des communiqués enthousiastes, mais chacun laissa percer une pointe de déception de ce que la déclaration ferme avait été édulcorée. L'ami de Bea, Heschel, fut le plus dur et

nomma l'insuccès du Concile à traiter du déicide : « un acte d'hommage rendu à Satan ». Plus tard, une fois calmé, il resta seulement attristé. « Mon vieil ami, le jésuite Gus Weigel, prêtre, a passé l'une des dernières nuits de sa vie dans cette chambre, dit Heschel. Je lui ai demandé s'il croyait que ce serait réellement *ad majorem Dei gloriam*, s'il ne devait plus y avoir de synagogues, plus de repas *Séder* et plus de prières dites en hébreu ? » La question était rhétorique et Weigel, depuis lors, a rejoint sa tombe. D'autres commentaires allaient de l'exaltation à la satire. Le docteur William Wexler, de la Conférence mondiale des organisations juives, essaya de préciser : « La véritable signification de la formulation du Concile œcuménique sera déterminée par les effets pratiques qu'elle aura sur ceux à qui elle s'adresse. » Harry Golden, du *Carolina Israelite*, demanda la réunion d'un concile œcuménique juif à Jérusalem pour faire paraître une déclaration juive sur les chrétiens.

Par sa réplique agressive, ce chroniqueur reflétait une opinion populaire aux États-Unis, à savoir qu'une sorte de pardon avait été accordé aux juifs. L'idée fut à la fois lancée et alimentée par la presse, mais elle n'avait aucun fondement dans la déclaration. Ce qui, d'une façon très compréhensible, avait conduit à cette idée, ce furent en quelque sorte les querelles publiques autour du Concile : pendant quatre ans, les juifs avaient semblé passer en jugement. Et si les accusés ne se sentirent pas innocents quand le verdict fut rendu, c'est parce que le jury avait mis trop de temps à se prononcer.

Il avait mis si longtemps pour des raisons que les politiciens comprennent, mais que peu estiment en rapport avec la religion. L'actuelle tête du Saint-Siège – comme le président de la Maison-Blanche – tenait absolument à recourir aux moyens de pression pour trouver un consensus quand un problème sensible se présentait au vote du Concile. En vertu du principe de collégialité, par lequel tous les évêques aident au gouvernement de l'Église entière, n'importe quel problème véritable divisait le collège des évêques en progressistes et conservateurs. Les réconcilier était le rôle du pape. Le remède papal à cette friction dans le processus collégial, soit qu'il persuade soit qu'il impose, était de jouer avec la loi de contradiction. Quand une faction disait que seule l'Écriture était la source de l'enseignement de l'Église, l'autre tenait pour les deux sources de l'Écriture et de la Tradition. Pour réduire cet écart, la déclaration concernée était réécrite avec les nuances « pauliniennes » [demandées par Paul VI], de manière à réaffirmer la doctrine des deux sources tout en admettant que l'autre théorie méritait d'être étudiée. Lorsque les adversaires de la liberté religieuse dirent qu'elle se heurtait à la doctrine enseignant que le catholicisme est la seule véritable Église, une solution du même genre filtra depuis le quatrième étage du Vatican : La déclaration sur la liberté religieuse débute désormais par la doctrine de la seule véritable Église qui, selon quelques conservateurs satisfaits, contredit la suite du texte.

La question juive était un problème encore plus gênant pour qui cherchait à obtenir un consensus. Ceux qui voyaient une dichotomie dans la déclaration,

pouvaient la trouver aussi dans le nouveau Testament, là où tous s'accordèrent pour l'y laisser. Mais, jusqu'à quel point la politique des Arabes compliqua-t-elle ce problème ? En Israël, depuis le vote, on a cette impression – et les journaux du Moyen-Orient le mettent particulièrement en évidence – que la masse des chrétiens arabes étaient plus indifférents à cette querelle que ne voulaient le savoir les conservateurs, inconditionnels de l'Écriture. Selon les lois newtonniennes de la vie politique, la pression engendrait la contre-pression plus souvent que les lobbyistes n'ont voulu l'admettre. Aussi, l'une des hypothèses que le B'nai B'rith et le Comité juif américain doivent considérer est-elle celle-ci : une part de la résistance arabe et une part de l'intransigeance théologique ne furent-elles pas suscitées par les groupes de pression juifs ? Cette question fut tout le temps une source d'inquiétude, et Nahum Goldman avertit très tôt les juifs « de ne pas évoquer le problème juif avec trop d'intensité ». Quelques-uns en tinrent compte. Après le vote, Fritz Becker, l'homme taciturne du Comité juif mondial, admit qu'il avait une fois rendu visite à Bea, mais la déclaration ne fut pas évoquée entre eux : « Nous avons juste parlé, le cardinal et moi, des avantages qu'il y avait à ne pas parler », dit Becker.

Il y a des catholiques proches des événements survenus à Rome, qui pensent que l'énergie des juifs a fait du mal. Higgins, prêtre de l'action sociale à Washington D. C., n'en fait pas partie. S'il n'y avait pas eu de groupes de pression, sentait-il, la déclaration aurait été ajournée. En revanche, avec son habituelle façon bourrue, le cardinal Cushing déclara que les seuls gens qui pouvaient vaincre la déclaration sur les juifs étaient les groupes de pression juifs. Le père Tom Stransky, le jeune pauliste coriace qui se rend à son travail au Secrétariat en Lambretta, pensait qu'une fois la presse introduite au Concile, il n'y avait plus moyen d'arrêter la pression de tels groupes. Si le Concile avait délibéré en secret, à l'écart des contraintes extérieures, la déclaration aurait été plus ferme, selon lui.

Dans les termes où la déclaration se présente, Stransky craint que quelques catholiques puissent allègrement l'ignorer, comme si elle avait été écrite aux juifs et pour eux : « Ce texte, vous devez vous en souvenir, s'adresse aux catholiques. C'est une affaire de l'Église catholique. Cela ne me gêne pas de vous le dire ; je serais également insulté si j'étais juif et si je pensais que ce document s'adressait aux juifs. » Pour les catholiques, Stransky pense que la déclaration est maintenant écrite pour obtenir le meilleur effet.

Ce fut le supérieur de Stransky au Secrétariat, le cardinal Bea, qui se rallia le mieux aux réclamations des conservateurs. Apparemment, Bea réalisa bien tardivement qu'il existait des catholiques plus pieux qu'instruits, dont le mépris pour les juifs était inséparable de leur amour pour le Christ. Entendre dire par le Concile que les juifs n'étaient pas les assassins du Christ, constituait un virage trop radical pour leur foi. Ils formaient les esprits simples et dogmatiques du catholicisme. Mais il y avait beaucoup d'évêques au Concile qui, bien que moins simples, n'en étaient pas moins dogmatiques. Ils constatèrent la pression juive à

Rome et en furent irrités. Ils pensaient que les ennemis de Bea avaient vu juste quand les secrets du Concile furent révélés dans les journaux américains. « Il veut soumettre l'Église aux juifs », dirent les colporteurs de haine au sujet du vieux cardinal, et quelques « dogmatiques » au Concile pensèrent que l'accusation était fondée. « Ne dites pas que les juifs ont participé, disait un prêtre, ou tout le combat contre les "dogmatiques" recommencera. » Un autre, le père Félix Morlion, de l'Université Pro Deo, dirigeant le groupe d'étude qui avait travaillé en étroite collaboration avec le Comité juif américain, trouvait que le texte promulgué était le meilleur : « Celui d'avant prenait davantage en considération la sensibilité du peuple juif, mais il n'apportait pas la clarté nécessaire aux esprits chrétiens » disait-il. « En ce sens, il était moins efficace, même pour la cause du peuple juif. »

Morlion savait exactement ce que les juifs avaient fait pour obtenir cette déclaration et pourquoi les catholiques s'étaient décidés pour un compromis. « Nous aurions pu vaincre le parti des dogmatiques » insistait-il. Oui, bien sûr, mais le coût en aurait été une scission dans l'Église.

[Fin de la traduction de l'article de Joseph Roddy.]

\*  
\* \*

## Évolution de la déclaration sur les juifs

Pour s'y retrouver plus facilement, voici une brève chronologie retraçant l'évolution de la déclaration sur les juifs au concile Vatican II :

- 1960

- Le 13 juin 1960, Jean XXIII reçoit Jules Isaac.

- Le 18 septembre 1960, trois mois après la création du Secrétariat pour l'unité des chrétiens, Jean XXIII donne l'ordre au cardinal Bea de préparer un schéma séparé traitant des juifs.

- 1961-1962

- Courant 1961, une sous-commission du Secrétariat pour l'unité des chrétiens prépare un premier projet de schéma sur les juifs (rédigé par G. Baum et J.-M. Oesterreicher, tous deux convertis du judaïsme).

- En novembre 1961, il est décidé de transformer le projet de schéma en une déclaration plus brève intégrée dans le schéma sur la *Liberté religieuse*. Cette déclaration d'une page (*Decretum de Judæis*) est prête en février 1962. Jean XXIII dit au cardinal Bea qu'elle peut être soumise directement à la Commission cen-

trale préconciliaire « *nulla alia commissione intervenienti* » (sans passer par la Commission de théologie du cardinal Ottaviani).

— Juin 1962 : Suite aux remous causés par la désignation du Dr Chaïm Wardi comme observateur officieux au Concile, le décret sur les juifs n'est pas discuté à la Commission centrale. La Secrétairerie d'État (cardinal Cicognani) le retire de l'ordre du jour de la première session du Concile.

— Courant décembre 1962, à la fin de la PREMIÈRE SESSION, le cardinal Bea adresse un long rapport à Jean XXIII sur la question juive. Le 23 décembre 1962, Jean XXIII répond par une lettre autographe : « Nous avons lu avec soin le rapport du cardinal Bea, et Nous sommes pleinement d'accord avec lui sur l'importance du sujet et sur la responsabilité qui Nous incombe de le prendre en due considération. » Le Secrétariat reprend son projet de déclaration, désormais intitulé : « Document sur les relations d'ordre strictement religieux entre catholiques et juifs. »

- 1963

— Le 31 mars 1963, le cardinal Bea rencontre à New York les responsables du Comité juif américain.

— Juin 1963 : mort de Jean XXIII et élection de Paul VI qui annonce la poursuite du Concile.

— Le 8 novembre 1963, pendant la DEUXIÈME SESSION, est distribué aux Pères conciliaires un texte sur « l'attitude des catholiques à l'égard des non-chrétiens, et spécialement à l'égard des juifs », appelé à constituer le chapitre 4 du schéma sur *L'Œcuménisme*.

— Le 12 novembre 1963, au cours d'une conférence de presse organisée par le père R. Wiltgen, M. Shuster, directeur pour l'Europe du Comité juif américain, déclare que la distribution du projet sur les relations entre catholiques et juifs est « sans conteste l'un des plus grands moments de l'histoire ».

— Le schéma sur *L'Œcuménisme* est discuté dans l'aula conciliaire à partir du 18 novembre 1963. Comme les deux chapitres sur les juifs et sur la liberté religieuse font l'objet de vives controverses, les cardinaux modérateurs décident de ne pas les soumettre au vote.

— 4 décembre 1963 : Paul VI annonce son voyage en Terre sainte.

- 1964

— Le 27 février 1964, le Secrétariat pour l'unité des chrétiens examine en séance plénière les observations faites par les Pères conciliaires au sujet du chapitre sur les juifs.

— Le dimanche de la Pentecôte, 17 mai 1964, Paul VI annonce la création d'un Secrétariat pour les non-chrétiens, sous la présidence du cardinal Marella, chargé de préparer des déclarations sur les rapports avec les religions non-chrétiennes autres que le judaïsme, et notamment l'Islam.

— Fin août 1964, juste avant l'ouverture de la TROISIÈME SESSION, on apprend que la déclaration sur les juifs a été révisée et que la phrase qui disculpait les juifs de la crucifixion a été supprimée.

— Le 25 septembre 1964, à la 88<sup>e</sup> Congrégation générale, le cardinal Bea lit un rapport sur la déclaration révisée, déclare les juifs contemporains exempts de la culpabilité de la mort du Christ et réfute les accusations de déicide. La discussion sur la déclaration révisée commence ensuite dans l'aula. La déclaration est renvoyée par un vote devant le Secrétariat pour de nouvelles corrections.

— Le 9 octobre 1964, le cardinal Bea donne d'une voix triste, lecture à son Secrétariat de deux lettres émanant du Secrétaire général du Concile demandant la réduction des textes sur la liberté religieuse et sur les juifs. Bea et d'autres cardinaux vont trouver le pape : les directives sont révoquées après quelques jours.

— A la fin de la troisième session, le 18 novembre 1964, la déclaration révisée sur les juifs réapparaît. Elle est désormais insérée dans un nouveau document intitulé : « Des relations entre l'Église et les religions non-chrétiennes ». Outre le texte sur les juifs, se trouvent des paragraphes traitant des relations avec l'hindouisme et le bouddhisme ainsi que l'Islam.

— Le 20 novembre 1964, à la dernière Congrégation générale de la troisième session, le texte révisé est mis aux voix : Il recueille 1651 *placet* ; 99 *non placet* et 242 *placet iuxta modum*.

• 1965

— Entre la troisième et la quatrième session, le texte est à nouveau revu à la lumière des amendements exprimés lors du précédent vote. (La commission *ad hoc* du Secrétariat se réunit à cet effet entre le 9 et le 15 mai 1965.)

— Pendant la QUATRIÈME SESSION, le 14 octobre 1965, les Pères sont invités à s'exprimer par un vote sur la manière dont les amendements ont été incorporés au texte : 1763 expriment leur satisfaction et 250 se déclarent insatisfaits.

— Le pape décide de soumettre la déclaration sur *Les relations de l'Église avec les religions non-chrétiennes* au scrutin définitif. Celui-ci a lieu le 28 octobre, en séance publique : 2221 voix se prononcent en faveur du texte et 88 voix contre. Paul VI promulgue immédiatement la déclaration, appelée désormais *Nostra aetate* (selon ses premiers mots).



## Les étapes du texte de la déclaration

Avant le Concile – 1962 Appendice au Schéma <i>De Verbo Dei.</i>	II <sup>e</sup> session – 1963 Chapitre IV du schéma <i>De Ecumenismo.</i>	III <sup>e</sup> session <i>Déclaration sur les rapports de</i>
Texte retiré de l'ordre du jour de la I <sup>ère</sup> session (non distribué).	Texte distribué aux évêques le 8 nov. 1963, discuté mais retiré du vote en fin de session.	Texte donné le 25 sept. 1964 et discuté dans l'aula. (= 1 <sup>er</sup> texte mitigé)
<p><i>Avec un cœur reconnaissant</i> l'Église, épouse du Christ, reconnaît que les prémices de sa foi et de son élection, selon le mystère divin du salut, sont présents dans les patriarches et les prophètes d'Israël. [...]</p> <p>Mais la plus grande partie du peuple judaïque demeure loin du Christ ; c'est pourtant injustement qu'on déclarerait ce peuple <i>maudit</i> alors qu'il reste très cher à Dieu, à cause de ses Pères et des dons qui leur ont été promis. L'Église aime ce peuple, d'où est né le Christ Seigneur [...], d'où est né la Vierge Marie [...], d'où sont issus les apôtres... [...]</p> <p>L'Église mère, condamnant sévèrement les injustices infligées aux innocents en quelque lieu que ce soit, déplore celles qui ont été perpétrées contre les juifs, jadis ou en notre temps. Celui qui méprise ou persécute ce peuple, afflige de douleur l'Église catholique.</p>	<p><i>Avec un cœur reconnaissant</i> l'Église du Christ reconnaît que les prémices de sa foi et de son élection se trouvent, selon le mystère divin du salut, dans les patriarches et les prophètes. [...]</p> <p>Bien qu'une grande partie du peuple élu demeure cependant loin du Christ, c'est néanmoins injustement qu'on déclarerait ce peuple <i>maudit</i> alors qu'il reste très cher à Dieu à cause de ses Pères et des dons qui leur ont été faits, et qu'on le déclarerait nation <i>décide</i>, parce que, les péchés de tous les hommes qui furent la cause de la passion et de la mort du Christ, le Seigneur les a expiés par sa passion et sa mort. La mort du Christ n'a pas été provoquée par tout le peuple vivant alors, et encore moins par celui d'aujourd'hui. C'est pourquoi, que les prêtres aient soin de ne rien dire, dans l'instruction catéchétique ou la prédication, qui puisse faire naître la haine ou le mépris à l'égard des juifs. [...]</p> <p>C'est pourquoi, puisque tel est le patrimoine commun de l'Église avec la Synagogue, ce saint Concile souhaite, en général, encourager et recommander entre elles la connaissance et l'estime mutuelle, qui naîtront par des études théologiques, ainsi que par des échanges fraternels, et, en particulier, de même qu'il réprovoque sévèrement les injustices infligées aux hommes en quelque lieu que ce soit, de même, il <i>déplore et condamne</i> encore plus, avec un esprit maternel, la haine et les persécutions contre les juifs, perpétrées autrefois ou en notre temps.</p>	<p>L'Église du Christ reconnaît <i>volontiers</i> que les prémices de sa foi et de son élection se trouvent, selon le mystère divin du salut, dans les patriarches et les prophètes. [...]</p> <p>Comme donc les chrétiens ont reçu un si grand patrimoine des juifs, ce saint Concile veut, en général, encourager et recommander entre eux la connaissance et l'estime mutuelle, qui naîtront par des études théologiques, ainsi que par des échanges fraternels, et, en particulier, comme il réprovoque sévèrement les injustices imposées aux hommes en quelque lieu que ce soit, ainsi, il <i>déplore et condamne</i> la haine et la persécution contre les juifs.</p> <p>Pour cette raison, que tous aient soin, soit dans la catéchèse et la prédication de la parole de Dieu, soit dans les discussions quotidiennes, de ne pas présenter le peuple juif comme une nation <i>réprouvée</i>, ni de ne rien dire ou faire qui puisse rendre les esprits hostiles aux juifs. Qu'ils veillent en outre à ne pas imputer aux juifs de notre époque les choses qui ont été perpétrées dans la passion du Christ.</p>

## conciliaire sur les juifs (extraits)

- 1964 <i>l'Église avec les religions non-chrétiennes</i>	IV <sup>e</sup> session – 1965 Déclaration <i>Nostra aetate</i> , paragraphe 4 : <i>De Iudeis</i>
Texte corrigé, distribué le 18 nov. 1964, discuté et voté. (= retour aux idées premières)	Texte révisé par le Secrétariat en mai 1965 et adopté finalement. (= texte final mitigé)
<p><i>Avec un cœur reconnaissant</i> l'Église du Christ reconnaît, en effet, que les prémices de sa foi et de son élection se trouvent, selon le mystère divin du salut, dans les patriarches, Moïse et les prophètes. [...]</p> <p>Tellement grand est le patrimoine spirituel commun aux chrétiens et aux juifs, que ce saint Concile veut encourager et recommander entre eux la connaissance et l'estime mutuelle, qui naîtront surtout d'études bibliques et théologiques, ainsi que d'échanges fraternels. Dès lors, réprouvant sévèrement les injustices infligées aux les hommes en quelque lieu que ce soit, le Concile, se souvenant de ce patrimoine commun, <i>déplore et condamne</i> la haine et les persécutions contre les juifs perpétrées autrefois ou en notre temps.</p> <p>Pour cette raison, que tous aient soin, dans la catéchèse et la prédication de la parole de Dieu, de ne rien enseigner qui puisse faire naître dans le cœur des fidèles la haine ou le mépris à l'encontre des juifs ; que jamais le peuple juif ne soit présenté comme une nation <i>réprouvée</i> ou <i>maudite</i> ou <i>coupable de déicide</i>. En effet, les choses perpétrées dans la passion du Christ ne peuvent être imputées le moins du monde à tout le peuple vivant alors et encore moins au peuple d'aujourd'hui. [...]</p>	<p>[...] L'Église du Christ reconnaît, en effet, que les prémices de sa foi et de son élection se trouvent, selon le mystère divin du salut, dans les patriarches, Moïse et les prophètes. [...]</p> <p>Du fait d'un si grand patrimoine spirituel, commun aux chrétiens et aux juifs, le Concile veut encourager et recommander entre eux la connaissance et l'estime mutuelles, qui naîtront surtout d'études bibliques et théologiques, ainsi que d'échanges fraternels.</p> <p>Encore que des autorités juives, avec leurs partisans, aient poussé à la mort du Christ, ce qui a été commis durant sa passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les juifs vivants alors, ni aux juifs de notre temps. S'il est vrai que l'Église est le nouveau peuple de Dieu, les juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme <i>réprouvés</i> par Dieu ni <i>maudits</i>, comme si cela découlait de la sainte Écriture. Que tous donc aient soin, dans la catéchèse et la prédication de la parole de Dieu, de n'enseigner quoi que ce soit qui ne soit conforme à la vérité de l'Évangile et à l'esprit du Christ.</p> <p>En outre, l'Église, qui réprouve toutes les persécutions contre tous les hommes, quels qu'ils soient, ne pouvant oublier le patrimoine qu'elle a en commun avec les juifs, et poussée, non pas par des motifs politiques, mais par la charité religieuse de l'Évangile, <i>déplore</i> les haines, les persécutions et toutes les manifestations d'antisémitisme, qui, quels que soient leur époque et leurs auteurs, ont été dirigées contre les juifs. [...]</p>

NB : En italique : les mots soulignés par J. Roddy dans son article.

*Ce texte avec ses diverses moutures mériterait un commentaire suivi.*

*A défaut, l'on remarquera que les théologiens du Secrétariat pour l'unité des chrétiens ont omis la distinction essentielle entre le judaïsme du peuple élu de l'ancien Testament, qui est pré-chrétien, et le judaïsme postérieur à Notre-Seigneur, qui est anti-chrétien.*

*L'omission de cette distinction capitale entraîne, à tout le moins, de graves ambiguïtés : le « patrimoine spirituel commun » de l'ancien Testament devient l'occasion d'une estime et d'un dialogue fraternel avec le judaïsme actuel, et fausse complètement la question théologique de la responsabilité du peuple juif dans le drame de la passion. Il faut relire saint Paul (épîtres aux Romains et aux Galates) pour connaître la vraie solution.*

## Jean XXIII, Paul VI et le « peuple hébraïque »

En annexe à l'article de *Look*, voici, sur le même sujet, un extrait du numéro 37 (décembre 1978) des *Lettres politiques* de Jacques Ploncard d'Assac, reproduit par *Itinéraires* 230 de février 1979 (page 166-167).

\*

**N**AHUM GOLDMANN est une importante personnalité juive. Il a fondé en 1938, avec Stephen Wise, le « Congrès juif mondial ».

C'est ce Nahum Goldmann qui s'entretint avec le cardinal Bea, sous le pontificat de Jean XXIII. Voici comment il rapporte cet entretien (dans ses Mémoires parus sous le titre : *Le Paradoxe juif*) :

Le cardinal Bea dit à Goldmann : « Sa Sainteté Jean XXIII a décidé d'inscrire le problème juif à l'ordre du jour du concile œcuménique, et cela en dépit de toutes les résistances. Il veut obtenir le vote d'un texte absolvant les juifs de l'accusation d'avoir crucifié Jésus et commis alors un crime inexpiable. » (C'était tout simplement une décision révolutionnaire, commente Goldmann.) « Le Saint-Père m'a chargé de m'occuper de la question, poursuit Bea, car il connaît ma sympathie pour les juifs. Mais, du point de vue protocolaire, nous ne pouvons pas prendre l'initiative : il nous faut un memorandum, signé par la plupart des organisations juives, nous demandant de discuter la question. Pouvez-vous vous en charger ? Bien entendu, j'acceptai et le cardinal Bea me promit que j'aurais toujours affaire directement à lui pour que l'affaire soit traitée au plus haut niveau. »

Plus tard, Nahum Goldmann rencontrera Paul VI, et il raconte :

« Il lut un texte en français, qui contenait beaucoup de compliments personnels, mais pas un mot sur Israël. Il parla à un moment donné du "peuple hébraïque", ce qui constitue une expression erronée. Il s'arrêta alors, me regarda et dit : "On ne dit pas le peuple hébraïque ?" Je lui répondis qu'on pouvait le dire à la rigueur, mais que "peuple juif" convenait mieux. "Permettez-moi de vous faire une remarque à cette occasion, ajouta-t-il. L'Église catholique a une longue histoire et entretient des rapports millénaires avec beaucoup de peuples dans le monde. Mais ses relations avec le peuple juif sont très récentes, car on ne peut guère appeler 'relations' les rapports que nous avons eus dans le passé. Nous manquons donc d'expérience en ce domaine ; c'est pourquoi nous commettons des erreurs comme celle qui m'a fait employer le mot 'hébraïque'. Soyez patient, monsieur, et laissez-nous le temps d'apprendre à négocier avec les juifs".

« (...) Quand nous le quittâmes, il nous dit : "Je veux vous demander une faveur. Nous appartenons à des religions différentes, mais nous croyons au même Dieu. Permettez-moi de vous bénir au nom de ce Dieu commun. (...) Quand vous viendrez me voir, conclut-il, ces portes vous seront ouvertes !"

« Depuis lors, le représentant du Congrès juif mondial à Rome n'a plus aucun problème avec le Vatican. »

# Bienheureux Jean XXIII ?

Jean XXIII a été « béatifié » le 3 septembre dernier.

C'est le 18 novembre 1965, pendant la quatrième session du Concile, que Paul VI annonça l'ouverture du procès canonique de béatification de Jean XXIII. Pour le promoteur du concile Vatican II (dont Paul VI devait dire à Mgr Lefebvre qu'il fut *plus important que Nicée*) les choses n'ont pas traîné.

Il est vrai que l'annonce concernait aussi Pie XII. Mais, pour ce dernier, la procédure s'est enlisée. Car Pie XII est le pape d'*Humani generis* : en 1950, il avait écarté de l'enseignement et condamné tous les théologiens néomodernistes devenus ensuite, grâce à Jean XXIII et Paul VI, les principaux experts du Concile (Rahner, de Lubac, Congar, Chenu, etc.). Surtout, Pie XII refusa de changer la doctrine catholique sur la culpabilité des juifs dans la crucifixion de Notre-Seigneur et de pratiquer la fausse repentance réclamée par les groupes de pression juifs. En conséquence, malgré ses actes d'éminente charité à l'égard de la communauté juive persécutée, il fut violemment calomnié et injustement accusé d'avoir gardé le silence sur le génocide juif pendant la Seconde Guerre mondiale. Crime « d'antisémitisme » inexpiable.

Paul VI donna trois raisons pour justifier l'ouverture du procès de Jean XXIII (et de Pie XII) : — « Donner satisfaction aux désirs exprimés en ce sens par des voix très nombreuses <sup>1</sup> » ; — permettre à la postérité de « recueillir, dans son intégralité, le patrimoine spirituel qu'ils ont laissé en héritage » ; — « éviter, enfin, que leur figure authentique et très chère ne soit présentée à nous-mêmes et aux siècles à venir pour d'autres motifs que le culte de la vraie sainteté, c'est-à-dire la gloire de Dieu et l'édification de son Église <sup>2</sup> ».

En fait, la troisième raison contredit la seconde, car il est évident que le motif de la béatification de Jean XXIII – le principal concerné – n'est pas la gloire de Dieu et l'édification de l'Église, mais bien la promotion du « patrimoine spirituel qu'il a laissé en héritage », c'est-à-dire le concile Vatican II et son esprit « pastoral ». C'est à ce titre que la figure de Jean XXIII est « très chère » à ses héritiers spirituels. Quant à Pie XII, il servait d'alibi ou de caution, car son *héritage* et sa *figure authentique* sont aux antipodes de ceux de son successeur. Sa présence permettait de mettre l'*aggiornamento* du « bon pape » Jean dans le sillage de la Tradition et de la sainteté catholiques.

Mais, comme Pie XII a été discrédité dans l'opinion, on l'a finalement

---

<sup>1</sup> — Au 20 novembre 1965, indiquait *L'Osservatore Romano*, La congrégation des Rites avait déjà reçu plus d'un million de signatures demandant la béatification de Jean XXIII (contre 700 000 pour Pie XII). Le système des pétitions démocratiques et des mouvements d'opinion a remplacé l'antique dévotion des peuples pour la vraie sainteté sanctionnée par les grâces et les miracles.

<sup>2</sup> — JEAN XXIII, PAUL VI, *Discours au Concile*, Documents conciliaires 6, Paris, Centurion, 1966, p 235.

remplacé par Pie IX, plus ancien et moins connu. C'est donc le pape de Vatican I et du Syllabus qui a été « béatifié » avec Jean XXIII, l'instigateur de Vatican II – qui fut un « anti syllabus », selon le mot de Ratzinger. Peut-être, par cet amalgame incroyable et indécent, espère-t-on satisfaire (et réduire au silence) conciliaires et traditionalistes ? Surtout, grâce à cet habile tour de passe-passe, on a *béatifié Vatican II*, l'œuvre du « bon pape » Jean.

Quelle autorité accorder à des béatifications dont l'objet est aussi manifestement détourné ? Sans parler des modifications de procédure qui inspirent une suspicion légitime sur la valeur de ces actes.

Voici quelques documents, de nature et d'importance variées, qui permettront à nos lecteurs de se faire un jugement sur l'œuvre de Jean XXIII et notamment sur sa responsabilité dans la révolution conciliaire. Les passages soulignés le sont par notre rédaction.

*Le Sel de la terre.*

\*  
\* \*

## Jean, « le Précurseur »

Ce petit texte est extrait de la réponse de Paul VI à l'allocution du patriarche Athénagoras, à Jérusalem, le 6 janvier 1964, pendant le voyage de Paul VI en Terre sainte (DC du 2 février 1964, col. 189 sq).

CETTE rencontre, vous l'avez désirée dès le temps de Notre *inou- bliable* prédécesseur Jean XXIII, pour lequel vous n'aviez pas caché votre estime et votre sympathie et auquel vous aviez, dans une frappante intuition, appliqué les paroles de l'Évangéliste : « *Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelaït Jean* » (Jean 1, 6).

Lui aussi avait désiré cette rencontre, vous le savez comme Nous, mais sa mort trop rapide ne lui permit pas de réaliser ce désir de son cœur. Les paroles du Christ : « *Qu'ils soient un ! Ut unum sint* », revenues à plusieurs reprises sur les lèvres du pape moribond, ne laissent pas de doute sur l'une des plus chères intentions pour lesquelles il offrit à Dieu sa longue agonie et sa précieuse vie.

\*

## La voie tracée par Jean XXIII

Dans ce passage du discours pour l'ouverture de la deuxième session du Concile (29 septembre 1963 <sup>1</sup>), Paul VI fait l'éloge de Jean XXIII et donne l'interprétation officielle du célèbre discours d'ouverture du Concile pro-

1 — JEAN XXIII, PAUL VI, *Discours au Concile*, p 102 sq.

noncé par Jean XXIII le 11 octobre 1962 (*Gaudet mater in Ecclesia*).

**N**OUS ne pouvons évoquer ce fait [l'élection de PaulVI, le 21 juin précédent] sans rappeler Notre prédécesseur d'heureuse et immortelle mémoire, Jean XXIII, *objet de Notre très profond attachement*. Pour Nous, et certainement pour tous ceux d'entre vous qui eurent le bonheur de le voir ici, à Notre place, son nom évoque la figure aimable et hiératique qui apparut le 11 octobre de l'an dernier, quand il ouvrit la première session du second concile œcuménique du Vatican, et prononça ce discours que *non seulement l'Église mais l'humanité tout entière accueillirent comme un message prophétique pour notre siècle*<sup>1</sup>. Ses paroles résonnent encore en Notre conscience, pour tracer au Concile la route à parcourir et Nous affranchir de toute hésitation ou lassitude qui Nous guetteraient sur ce chemin difficile. Soyez remercié et magnifié, cher et vénéré pape Jean, qui, par une inspiration divine, *avez convoqué ce Concile pour ouvrir à l'Église des sentiers nouveaux et faire jaillir sur terre de nouvelles et fraîches sources de grâce qui étaient encore cachées*. C'est par une décision indépendante de toute impulsion d'ordre humain et de toute contrainte imposée par les circonstances, mais comme par un pressentiment des desseins de Dieu et une intuition des besoins obscurs qui tourmentent notre époque, que vous avez repris le fil brisé du I<sup>er</sup> concile du Vatican.

(...) Vous avez appelé vos Frères, les successeurs des apôtres, non seulement pour qu'ils poursuivent l'étude doctrinale interrompue et le travail législatif suspendu, mais pour qu'ils se sentent unis au pape dans un même Corps et reçoivent de sa part soutien et direction, afin « que le dépôt sacré de la doctrine chrétienne soit mieux conservé et présenté de façon plus efficace » (*AAS* 1962, p. 790). Mais tout en marquant de la sorte l'objectif le plus élevé du Concile, vous lui avez joint un autre but plus urgent et de nature actuellement plus bienfaisante, *le but pastoral*, en déclarant : « Nous n'avons pas comme premier objectif de discuter certains chapitres fondamentaux de la doctrine de l'Église, mais plutôt que cette doctrine soit approfondie et exposée de la façon qui répond aux exigences de notre époque » (*Ibid.*, p. 791-792). Vous avez ravivé dans la conscience du Magistère ecclésiastique la conviction que la doctrine catholique ne doit pas être seulement vérité à explorer par la raison sous la lumière de la foi, mais *parole génératrice de vie et d'action*<sup>2</sup> ; que l'autorité de l'Église ne peut se limiter à condamner les erreurs qui la blessent, mais qu'elle *doit proclamer des enseignements positifs, d'intérêt vital, qui rendent la foi féconde*. Le rôle du Magistère ec-

<sup>1</sup> — C'est dans ce discours du 11 octobre 1962, pour l'ouverture du Concile (*Gaudet mater in Ecclesia*), que Jean XXIII avait parlé d'« *aggiornamenti* opportuns » et avait fustigé « les prophètes de malheur, qui annoncent toujours des catastrophes » et ne pensent qu'à condamner les erreurs du monde moderne.

<sup>2</sup> — Ces paroles montrent à quel point le nouveau magistère est imbu des philosophies personalistes et existentialistes modernes (Blondel, Maritain, la Phénoménologie allemande, etc.). A l'enseignement de la doctrine s'est substituée l'ère nouvelle de « la pastoralité de la doctrine ». Et c'est Jean XXIII qui a opéré cette révolution.

clésiastique n'étant pas purement spéculatif ou négatif <sup>1</sup> en ce Concile, il est nécessaire qu'il manifeste de plus en plus la force vivifiante du message du Christ, qui a déclaré : « Les paroles que je vous ai dites sont esprit et elles sont vie » (Jn 6, 63).

Aussi, n'oublions-Nous pas les normes que vous-même, premier Père du Concile, lui avez tracées avec tant de sagesse et qu'il Nous plaît de répéter : « ...Ce trésor précieux, celui de la doctrine catholique, nous n'avons pas seulement à le garder comme si nous n'étions préoccupés que du passé, mais nous devons nous mettre joyeusement et sans crainte au travail que réclame notre époque, en poursuivant la route sur laquelle l'Église marche depuis près de vingt siècles. Nous n'avons pas non plus comme premier but de discuter de certains chapitres fondamentaux de la doctrine de l'Église... C'est pourquoi, on devra recourir à une façon de présenter les choses qui corresponde mieux à un enseignement de caractère surtout pastoral <sup>2</sup> » (AAS 1962, p. 791-792).

\*

## « Il serait capable de convoquer un concile et de consacrer l'œcuménisme »

Le père Louis Bouyer a raconté comment Dom Lambert Beauduin, l'un des précurseurs de la révolution liturgique et de l'œcuménisme actuels (il fonda le monastère œcuménique de Chevetogne), « prophétisa » l'élection du cardinal Roncalli, le futur Jean XXIII, qui était un partisan décidé du Mouvement liturgique. Ce témoignage est tiré du livre de M. l'abbé Bonnetterre : *Le Mouvement liturgique* (Escuroles, Fideliter, 1980, p. 112-113).

**L**A NOUVELLE de la mort du Pasteur Angélique [Pie XII] fut accueillie avec une joie presque délirante dans les milieux du « Mouvement liturgique » dévoyé. Les réformes de Pie XII avaient bien donné quelques satisfactions aux « leaders » du Mouvement, mais l'orthodoxie implacable que le pape y avait maintenue n'était pas pour leur plaire. Il fallait de nouvelles réformes plus hardies, il fallait *un pape qui comprît le problème de l'œcuménisme, qui fût partisan du « Mouvement » sans réserve*. La disparition de Pie XII allait enfin permettre d'espérer.

Mais écoutons le R.P. Bouyer et le vieux Dom Lambert Beauduin : « Je me trouvais à Chevetogne, le nouvel Amay, invité à prêcher la retraite aux moines »,

<sup>1</sup> — Jean XXIII, dans *Gaudet mater in Ecclesia*, avait donné ces consignes au Concile : « Aujourd'hui, avait-il dit, l'Épouse du Christ préfère recourir au remède de la miséricorde plutôt que de brandir les armes de la sévérité. Elle estime que, plutôt que de condamner, elle répond mieux aux besoins de notre époque en mettant davantage en valeur les richesses de sa doctrine. »

<sup>2</sup> — Les derniers mots sont une citation du même discours de Jean XXIII, mais selon le texte italien, un peu plus complet, et que Jean XXIII utilisa lorsqu'il se cita lui-même pour répondre aux vœux du cardinal Tisserant, le 23 décembre 1961.

écrit le P. Bouyer. « La mort de Pie XII nous fut annoncée inopinément. Avec un zèle qui pourrait paraître intempestif, sur la foi de la radio italienne, je crois bien même que nous chantâmes une panykhide pour le repos de son âme douze bonnes heures avant sa mort. Ce soir-là, dans la cellule où était revenu, au bout de son chemin terrestre, le vieux Dom Lambert Beauduin, nous avons eu avec lui une de ces conversations de la fin qu'entrecoupaient des silences où la torpeur interrompait, sans jamais l'engourdir, le cours de sa pensée. "S'ils éalisaient Roncalli, nous dit-il, tout serait sauvé : *il serait capable de convoquer un concile et de consacrer l'œcuménisme...*" Le silence retomba, puis la vieille malice revint, dans un éclair de regard : "J'ai confiance, dit-il, nous avons notre chance ; *les cardinaux, pour la plupart, ne savent pas à qui ils ont affaire. Ils sont capables de voter pour lui*". <sup>1</sup> »

Et le P. Bouyer de conclure : « Il vivrait assez longtemps pour saluer en Jean XXIII les réalisations commençantes de ses plus invincibles espoirs. »

Notre lecteur se souvient que Mgr Roncalli et Dom Lambert Beauduin étaient amis depuis 1924. Un épisode de cette amitié nous permettra de mieux comprendre le bien-fondé des espérances de Dom Beauduin ; écoutons encore le P. Bouyer : « Quand Mgr Roncalli écrit-il, avait été bombardé Nonce à Paris, d'une façon passablement inattendue <sup>2</sup>, il était allé lui rendre visite, non sans se demander si Joseph, l'anneau au doigt et la robe purpurine sur le dos, pourrait encore reconnaître son frère humilié <sup>3</sup>. Il ne resta pas longtemps sur ce doute. A peine sa carte était-elle passée qu'il entendit de l'antichambre la voix bien connue : "Lamberto !... Venga ! Venga !" Un instant plus tard, il expérimentait une des ces chaleureuses embrassades qui deviendraient célèbres. Et avant de savoir ce qui lui arrivait, il entendait le Nonce lui dire : "Tiens ! Assieds-toi là et raconte-nous tes aventures". Poussé amicalement, il gravissait à reculons un degré et se trouvait installé sur un siège particulièrement auguste. *Son interlocuteur ayant pris place sur une chaise en face de lui, et riant à perdre haleine, il commençait donc le récit de ses tribulations romaines... en réalisant peu à peu qu'il le faisait du haut du trône papal qui décore obligatoirement la demeure de tous les légats...* Ils n'imaginaient pas alors ce que cette situation bouffonne pourrait prendre, après coup, de symbolique <sup>4</sup>. »

\*

<sup>1</sup> — BOUYER Louis, *Dom Lambert Beauduin, un homme d'Église*, Paris, Castermann, 1964, p. 180.

<sup>2</sup> — Mgr Roncalli exerça les fonctions de Nonce à Paris de 1944 à 1953.

<sup>3</sup> — Le cardinal Roncalli se prénommait *Angelo Giuseppe* (Ange Joseph), d'où l'allusion à l'épisode biblique de Joseph devenu ministre du Pharaon. Voir, dans ce numéro, la note 3 de la p. 199 (« Comment les juifs ont changé la pensée catholique »), où il est raconté comment Jean XXIII lui-même se présenta, le 17 octobre 1960, aux cent-trente représentants de l'*United Jewish Appeal* en lançant ces mots : « C'est moi, Joseph, votre frère ! » (NDLR.)

<sup>4</sup> — BOUYER L., *ibid.*, p. 180-181.

## Un admirateur de Marc Sangnier et un disciple du Sillon

Intéressante révélation concernant Jean XXIII

Malgré quelques apparences contraires, Jean XXIII était un admirateur de Marc Sangnier et un disciple du Sillon. C'est ce que montre la lettre du nonce Roncalli publiée dans *Itinéraires* 247 (novembre 1980, p. 152), que nous reproduisons ci-après <sup>1</sup>, avec les commentaires qu'en a donnés Jean Madiran <sup>2</sup>. Incidemment, cette lettre jette une certaine lumière sur la prétendue bonhomie de Jean XXIII : bonhomie partielle dont il savait finement jouer.

CETTE lettre a été adressée par le nonce Roncalli à Mme Marc Sangnier, le 6 juin 1950, à l'occasion de la mort de Marc Sangnier. Son contenu, sa portée dépassent de beaucoup un simple message de condoléances, comme on va le voir :

Paris, le 6 juin 1950

Madame,

J'avais entendu parler Marc Sangnier pour la première fois à Rome vers 1903 ou 1904, à une réunion de Jeunesse catholique. La puissante fascination de sa parole, de son âme, m'avait ravi, et je garde de sa personne et de son activité politique et sociale le souvenir le plus vif de toute ma jeunesse sacerdotale.

Son humilité noble et grande à accepter plus tard, en 1910, l'admonition, du reste bien affectueuse et bienveillante du saint pape Pie X donne à mes yeux la mesure de sa véritable grandeur.

<sup>1</sup> — Elle a été publiée en 1965 dans le livre d'Ernest PEZET : *Chrétiens au service de la cité, de Léon XIII au Sillon et au MRP*, Paris, NEL.

<sup>2</sup> — Madiran a bien changé, depuis ! Dans *Présent* des 5 et 6 septembre 2000, au sujet de la béatification de Pie IX et Jean XXIII, il n'a rien de plus important à dire que de flétrir *Le Monde* et *La Croix* parce qu'ils « ont ignoré – ou volontairement dissimulé – que Jean XXIII avait un culte pour la mémoire de Pie IX » et voulait sa béatification (ce qui est vrai). Car ce « fait historique », occulté par les commentateurs mais rappelé par Jean-Paul II dans un passage « si décisif » de son homélie, explique Madiran, dément le « système d'opposition entre Pie IX et Jean XXIII » artificiellement créé par les médias. Comme si l'opposition – doctrinale et pratique – entre les deux papes n'était pas réelle ni manifeste ! Madiran estime donc que c'est un « mensonge » imposé par « la soi-disant modernité » et repris par le clergé actuel et une grande partie du peuple chrétien, que la diffusion d'« une fausse image de Jean XXIII, lui attribuant, comme s'il les avaient voulues, les dévastations morales au déferlement desquelles il ne put faire obstacle ». Voilà Jean XXIII, le pape de la révolution conciliaire, entièrement innocenté et transformé en émule incompris de Pie IX. Et Madiran de s'indigner du communiqué officiel du gouvernement d'Israël qui vient de décréter que « Jean XXIII était un juste parmi les Gentils » alors que Pie IX ne l'était pas. D'ailleurs, conclut-il, en citant la « déclaration *tout à fait éclairante* » de l'éminent juriste Joël-Benoît d'Onorio, « les ennemis de Pie IX sont les mêmes que ceux de Jean-Paul II ». En somme, Pie IX, Jean XXIII et Jean-Paul II ont œuvré dans le même sens catholique ; il n'y a pas de crise *dans* l'Église (du moins à Rome) mais seulement des calomnies et des impostures venant de l'extérieur, du communisme athée, des lobbies, du *Monde* et de *La Croix*... seuls vrais coupables. Nous espérons pour Madiran qu'il ne relit pas tout ce qu'il a écrit ou publié naguère sur Jean XXIII dans *Itinéraires* !

Des âmes capables de se tenir aussi fidèles et respectueuses que la sienne de l'Évangile et de la sainte Église sont faites pour les plus hautes ascensions qui assurent la gloire d'ici-bas auprès des contemporains et de la postérité, à qui l'exemple de Marc Sangnier restera comme un enseignement et un encouragement.

A l'occasion de sa mort, mon esprit a été bien réconforté de constater que les voix les plus autorisées à parler au nom de la France officielle se sont rencontrées, unanimes, à envelopper Marc Sangnier comme d'un manteau d'honneur, du discours sur la montagne. On ne pouvait rendre hommage et éloge plus éloquent à la mémoire de cet insigne Français, dont les contemporains ont su apprécier la clarté d'une âme profondément chrétienne et la noble sincérité du cœur.

Par l'effet magique d'une sorte de « réinterprétation » implicite des textes – qui annonce les prodiges que réalisera en ce domaine l'évolution conciliaire –, Marc Sangnier et son Sillon ne reçurent donc du « saint pape Pie X » rien d'autre qu'une « admonition bien affectueuse et bienveillante » ; il ne reste le souvenir d'aucune erreur qui aurait été condamnée, d'aucun enseignement qui aurait été formulé à l'encontre du Sillon. Le seul « enseignement » dont se souviennent à ce propos le futur Jean XXIII, c'est celui de... Marc Sangnier lui-même !

Sans doute saint Pie X reconnaissait dans les chefs du Sillon « des âmes élevées, supérieures aux passions vulgaires et animées du plus noble enthousiasme pour le bien » ; mais il déclarait aussi : « Nous avons eu la douleur de voir les avis et les reproches glisser sur leurs âmes fuyantes. » Les gens du Sillon sont « emportés dans une voie aussi fausse que dangereuse ». Le Sillon « bâtit sa cité sur une théorie contraire à la vérité catholique et il fausse les notions essentielles et fondamentales qui régulent les rapports sociaux » ; il « sème des notions erronées et funestes » ; il a « une fausse idée de la dignité humaine » ; « son esprit est dangereux et son éducation funeste » ; et désormais « il ne forme plus qu'un misérable affluent du grand mouvement d'apostasie organisé dans tous les pays ».

Qui le soupçonnerait, à lire la réinterprétation lénifiante de Roncalli ?

Qui pourrait supposer qu'en réalité, dans sa Lettre sur le Sillon, saint Pie X avait doctrinalement défini et dénoncé cette *démocratie religieuse* qui, un demi-siècle plus tard, à travers la soi-disant *évolution conciliaire*, entraînerait la société ecclésiastique dans l'*apostasie immanente* ?

Au demeurant, le nonce Roncalli aimait en 1950 se souvenir qu'il avait été « fasciné » et « ravi » par Marc Sangnier : souvenir qui demeure « le plus vif de toute [sa] jeunesse sacerdotale ».

Le même nonce Roncalli, avec d'autres interlocuteurs, arrivait à se faire passer plutôt pour un admirateur et un disciple du cardinal Pie : nous en avons le témoignage précis. Malheureux Jean XXIII, sur qui l'abbé Berto avait eu ce mot terrible : — *C'est un sceptique.*

Un sceptique, oui ; mais non point, pour autant, impartial entre les doctrines, ou indifférent devant elles. Comme tous les sceptiques de tempérament, il inclinait activement du côté des anti-dogmatiques ; des modernistes ; des sillo-

nistes. Son admiration pour le cardinal Pie, c'était de la frime, ou disons : un respect protocolaire, dont il jouait habilement. Son cœur était pour le Sillon.

Le plus frappant, c'est l'audace tranquille avec laquelle le nonce Roncalli se permettait de parler de la lettre de saint Pie X sur le Sillon en la « réinterprétant » de manière à lui enlever toute sa signification morale et doctrinale. Qu'on relise cette lettre *Notre charge apostolique* du 25 août 1910, et l'on apercevra aussitôt à quel point la manière dont en parle le nonce Roncalli manifeste une totale effronterie. (...)

\*

## Le mépris des idées

Simple remarques en marge d'un passage de *Pacem in terris*

Les Cahiers *Louis Jugnet* (numéro VI de mars 1981, page 73) donnèrent, sous forme de remarques, un commentaire de l'encyclique *Pacem in terris* au moment de sa parution. En voici un court extrait :

**M**ÊME SI, comme on le pense assez communément, l'encyclique a été rédigée par une équipe de jésuites très habiles, guidés en bonne partie par le très « engagé » cardinal Suenens, on y retrouve une constante de Jean XXIII : le peu d'intérêt qu'il accordait aux problèmes purement doctrinaux, philosophiques ou théologiques. Voir l'anecdote, citée avec admiration dans *Le Monde* : « Êtes-vous théologien ? » demandait Jean XXIII à un visiteur. « — Non. — Tant mieux, ils ont fait tant de mal à l'Église ! » Aussi, *Le Monde* parlait-il vers la même époque du « pragmatisme » de Jean XXIII.

Montherlant raconte que Jean XXIII, alors nonce, aurait dit à Edouard Herriot : « Au fond, qu'est-ce qui nous sépare ? Nos idées ? Avouez que c'est bien peu de choses... ».

\*

## L'hommage des communistes

Le même numéro des Cahiers *Louis Jugnet*, page 74-75, citait une série de textes élogieux parus dans des revues communistes ou sympathisantes, après la mort de Jean XXIII.

**D**E *PERSPECTIVES POLONAISES*, revue mensuelle communiste, d'août-septembre 1963 : « Hommage à la mémoire du pape Jean XXIII » :

Il a appuyé la lutte pour la libération nationale de l'Algérie <sup>1</sup>, il a su trouver des paroles amicales à l'égard de Cuba et contribuer à y arrêter l'action contre-révolutionnaire de la partie réactionnaire du clergé. Il a exprimé publiquement sa joie à la nouvelle de la réussite du vol des cosmonautes soviétiques ; il a conversé cordialement avec Adjoubéï et sa femme Rada, la fille de Khrouchtchev, et a envoyé ses salutations au chef de l'Etat soviétique ».

Et la revue de l'association progressiste *Pax*, condamnée sous Pie XII, parle de « son optimisme intelligent et de son admirable foi dans l'avenir » : « Il a consacré une grande partie de sa vie à un travail politique, et a su agir en homme politique averti » ; la même revue parle du « magnifique esprit du concile Vatican II ».

Et l'organe des athées et des libres penseurs, *Arguments*, écrit : « Nous avons le sentiment que, pour la première fois dans l'histoire de l'Église, une tentative a été faite à son sommet en vue de changer radicalement sa manière de voir... Jean XXIII a été le premier à tenter de faire éclater cet égocentrisme exclusif de l'optique romaine traditionnelle. »

\*

## Le dossier de Jean XXIII au Saint-Office

Dans sa rubrique « Informations et commentaires », la revue *Itinéraires* (numéro 227 de novembre 1978, page 146), sous le titre : « Petite chronique vaticane » donna, entre autres, les deux informations suivantes (dues à la plume de Madiran) :

- *On savait pourtant...*

**O**N SAVAIT pourtant qui était Roncalli. Pas nous, pas moi. Mais les cardinaux qui, à la mort de Pie XII en 1958, ont machiné son élection – et ils l'ont machinée pour préparer celle de Montini au coup suivant – savaient que sous les dehors « intégristes » de lecteur du cardinal Pie qu'il affichait avec une feinte innocence, ses tendances réelles étaient bien différentes. Il y avait sur lui, à la « suprême sacrée congrégation du Saint-Office » un dossier épouvantable, ou du moins sévère. Non, je ne l'ai pas vu de mes yeux. C'est Jean XXIII lui-même qui, un jour, déclara en audience privée à quelqu'un qui me l'a rapporté :

— Quand je suis devenu pape, j'ai pu mettre la main sur mon dossier au Saint-Office. Car j'avais au Saint-Office un dossier contre moi. Il était plein de très mauvaises

<sup>1</sup> — Jean XXIII a, de fait, constamment approuvé Mgr Duval, archevêque d'Alger, admiré les accords d'Évian, et condamné à sens unique ceux qui luttèrent contre eux. Ce fait est massif et incontestable. (Note des *Cahiers Louis Jugnet*.)

notes. C'est tout de même malheureux, cet espionnage, ces délations. Ce dossier au Saint-Office m'a beaucoup nui.

Son interlocuteur eut l'esprit de lui répondre

— Beaucoup nui ? Très Saint Père, cela n'a pas tellement nui, en définitive, à... votre carrière !

Mais l'installation sur le siège de Pierre d'un homme qui était fort mal noté par le Saint-Office devait inévitablement, à terme, être un coup fatal pour le Saint-Office lui-même.

• *Autres tromperies.*

J'incline à penser qu'il était très consciemment au nombre des conjurés du parti montinien. — Ce qui veut dire qu'il nous a délibérément trompés ? — Je le crains. L'histoire de la constitution apostolique *Veterum sapientia* est un indice assez frappant. Par ce document, Jean XXIII maintenait l'usage obligatoire du latin dans la liturgie et dans l'enseignement. Pour bien montrer que ce n'était pas un décret quelconque de la Curie, approuvé machinalement par le pape, il en fit une signature publique, mise en scène dans une cérémonie solennelle, rehaussée d'une allocution catégorique. Louis Salleron avait souligné à l'époque, dans *Itinéraires*, la portée de cette procédure significative ; il y revient dans son livre sur *La Nouvelle messe*. La constitution *Veterum sapientia* ne se contentait pas de maintenir l'usage du latin, elle interdisait aux catholiques de contester ou critiquer cet usage. Ces dispositions impératives furent aussitôt bafouées d'un bout à l'autre de l'Église sans que Jean XXIII en manifestât la moindre alarme ou contrariété. Voilà qui déjà est notable. Mais ce n'est encore presque rien. Recevant peu après un évêque <sup>1</sup> qui le remerciait d'avoir promulgué *Veterum sapientia*, Jean XXIII lui dit :

— Oh, vous savez, les encycliques, les constitutions apostoliques, il faut en prendre et en laisser.

Il ne disait point cela, par une sorte de concession supposée pédagogique, pour calmer un évêque qui serait venu se plaindre des rigueurs excessives du décret ; il le disait à un évêque qui approuvait, qui marchait avec enthousiasme, qui ne demandait qu'à faire ce qui était édicté : et qui en eut les jambes un peu coupées dans son élan <sup>2</sup>.

\*

<sup>1</sup> — Mgr Lefebvre a raconté de son côté qu'il était cet évêque.

<sup>2</sup> — Le même Madiran, rédacteur en 1978 des lignes que l'on vient de lire, écrit dans *Présent* du 5 septembre 2000 : « Dimanche, toute la journée, France-Info a répété que Jean XXIII avait supprimé la messe en latin, alors qu'il est au contraire l'auteur de la constitution *Veterum sapientia* ordonnant de conserver le latin dans la liturgie et dans l'enseignement. Mais là comme ailleurs, il n'a pas été obéi, et la rumeur maçonnico-marxiste lui a fait gloire de ce qu'il n'a pas réussi à empêcher. »

## Jean XXIII inaugure la nouvelle ère de « la pastoralité de la doctrine »

**J**EAN XXIII, pape bonhomme et ingénu ? Jouet des méchants progressistes qui l'auraient circonvenu et manipulé au Concile <sup>1</sup> ?

Un événement, lourd de conséquences, illustre bien la responsabilité personnelle et consciente de Jean XXIII dans l'orientation prise par le Concile.

Au cours de la première session, entre le 14 et le 19 novembre 1962, eut lieu le premier grand conflit doctrinal de Vatican II. Les évêques discutèrent le schéma *De fontibus Revelationis* (*Les deux sources de la Révélation*) qu'avaient préparé les experts de la commission de théologie du cardinal Ottaviani et qui était d'inspiration tout à fait traditionnelle. Aussi, l'aile progressiste mobilisa-t-elle toutes ses forces pour faire rejeter ce schéma dont elle critiquait sévèrement le contenu et « le manque d'esprit pastoral » ; elle voulait faire adopter à la place le contre-schéma préparé par le Secrétariat pour l'unité des chrétiens du cardinal Bea, intitulé *De Verbo Dei* (*La Parole de Dieu*).

A la fin de cette semaine mouvementée qui opposa les orateurs des deux camps, le conseil de la présidence du Concile décida de soumettre à un vote la décision de poursuivre ou non la discussion du *De fontibus*. Le résultat du scrutin (20 novembre) donna une large majorité pour l'interruption (1368 voix sur 2209 votants) sans atteindre le quorum requis des deux tiers (1473 voix). D'après le règlement du Concile, la discussion devait donc continuer sur le même texte.

Mais Jean XXIII, sollicité par les cardinaux Bea et Léger, intervint personnellement et, en dépit du règlement qu'il avait lui-même édicté, renvoya la question à une commission mixte composée à la fois de membres de la Commission doctrinale (cardinal Ottaviani) et de membres du Secrétariat (cardinal Bea) <sup>2</sup>. Cette nouvelle commission recevait la mission de rédiger un nouveau schéma avec les consignes suivantes : « abrégé le texte, s'en tenir aux principes, donner au nouveau texte une orientation pastorale et œcuménique. » Telle était la méthode de Jean XXIII en présence des conflits doctrinaux : le dialogue.

Giuseppe Ruggieri raconte l'impact qu'eut cette décision sur l'assemblée

<sup>1</sup> — Dans son intervention au II<sup>e</sup> congrès théologique de *Sì Sì No No* (janvier 1996), le docteur AGNOLI a bien montré que « sous l'aspect débonnaire et pacifiste, avec ostentation, de Roncalli, se cachait une trempe bien différente. Pour comprendre la figure et l'œuvre de Jean XXIII, il est, en vérité, nécessaire avant tout de briser le mythe que lui-même, son secrétaire Mgr Loris Capovilla et la presse ont créé autour de son nom en l'entourant d'une auréole d'un nouveau genre de sainteté. » (*Église et Contre-Église au concile Vatican II*, Versailles, Les Publications du Courrier de Rome, 1996, p. 424.)

<sup>2</sup> — Quelques jours plus tard, le père Semmelroth, théologien du Secrétariat, a noté dans son journal (au 23 novembre) : « La nouvelle commission [mixte] est formée. Mgr Volk [rédacteur du *De Verbo Dei*, du Secrétariat] en fait partie. Les présidents sont les cardinaux Bea et Ottaviani, les vice-présidents les cardinaux Liénart et Ruffini. Comme on l'a raconté dans le Secrétariat pour l'unité des chrétiens, un évêque se serait exclamé alors : *duo fontes!* [Deux sources !] ». Cité dans CHENU, *Notes quotidiennes au Concile*, Paris, Cerf, 1995, p. 121, note 1.

conciliaire <sup>1</sup> :

La décision du pape prenait un peu tout le monde à contrepied. Pour occuper la journée, le secrétaire annonça qu'on continuerait la discussion [sur le *De fontibus*]. (...) La chose étrange est que les orateurs inscrits parlèrent effectivement, par inertie, sans même peut-être se rendre compte qu'ils discutaient, pour la mémoire future, *d'un texte qui n'existait plus*.

Une grande partie des présents se rendirent dans les nef latérales, totalement indifférents aux discours, pour commenter et échanger leurs impressions. *L'enthousiasme des observateurs non catholiques était visible*. Un évêque ami se rendit vers leur tribune pour leur dire un amical et ironique : « Vive le pape ! »

Cette décision personnelle de Jean XXIII, bousculant le règlement du Concile en faveur d'une majorité contestataire, fut lourde de conséquences.

Elle inaugurerait une nouvelle manière d'exercer le primat pontifical : Face à l'Église catholique habituée depuis des siècles à un style bien différent et face aux représentants des autres confessions chrétiennes, Jean XXIII donna la première démonstration de ce qu'on a appelé depuis la « nature synodale » du primat pontifical, c'est-à-dire sa démocratisation. Le pape se montrait à l'écoute des aspirations du peuple de Dieu et y répondait par des initiatives appropriées.

En outre, cette intervention de Jean XXIII confirma avec force l'idée que des vérités doctrinales traditionnelles fixées depuis des siècles (il s'agissait de la question très importante des rapports entre l'Écriture et la Tradition), étaient devenues objet de discussions.

Alden Hatch, biographe de Jean XXIII, raconte qu'après cet événement, le pape s'exclama : « Maintenant, *commence vraiment notre Concile* <sup>2</sup>. »

Dans *Études*, le père Rouquette écrivit : « On peut considérer qu'avec ce vote du 20 novembre s'achève l'âge de la Contre-Réforme et qu'une ère nouvelle, aux conséquences imprévisibles, commence pour la chrétienté <sup>3</sup> » : l'ère de la *pastoralité* et de l'*œcuménicité*. Giuseppe Ruggieri, de son côté, a commenté : « Le Concile avait, sans le mettre encore par écrit, accompli l'une de ces mutations peut-être les plus importantes de l'évolution doctrinale de l'Église catholique : l'option pour la *pastoralité* de la doctrine <sup>4</sup>. » Or c'est Jean XXIII qui a provoqué cette évolution ; ce sont ses interventions qui ont formulé avec la plus grande netteté cette nouvelle option.

\*

<sup>1</sup> — « Le premier conflit doctrinal », dans *Histoire du concile Vatican II*, sous la direction de Giuseppe ALBERIGO, Paris, Cerf/Peeters, 1998, t. II, p. 318-319.

<sup>2</sup> — HATCH Alden, *Giovanni XXIII*, Fratelli Melita éd., 1967, p. 270. Cité par le docteur AGNOLI dans *Église et Contre-Église au concile Vatican II*, p. 427.

<sup>3</sup> — *Études*, janvier 1963, p. 104.

<sup>4</sup> — ALBERIGO, *ibid.*, t. II, p. 319.

## Jean XXIII et la maçonnerie

Nous reproduisons ci-après quelques passages de la conférence donnée par le docteur Carlo Alberto Agnoli au II<sup>e</sup> congrès théologique de *Sì Sì No No* (Albano, janvier 1996 <sup>1</sup>), sur le thème : « La franc-maçonnerie et le Concile ». Les révélations contenues dans cette conférence sont si graves et si concordantes que l'auteur, à la question de savoir si Jean XXIII était un maçon, n'hésite pas à répondre par l'affirmative.

Nonobstant les déclarations qu'on va lire, nous n'avons pourtant pas de preuves absolues que le cardinal Roncalli, lorsqu'il était nonce à Paris, fut initié à la franc-maçonnerie. M. Bernard Fajÿ, éminent spécialiste de la question, disait qu'il faut être très circonspect dans ce genre de cas. Il reste que les faits rapportés ici sont terriblement accablants et montrent une réelle amitié de Roncalli pour la maçonnerie de tradition. (Les sous-titres sont de la rédaction.)

- *Les aveux du baron Marsaudon.*

DANS le livre du père paulinien Rosario Esposito : *Les grandes concordances entre Église et maçonnerie*, nous avons le texte d'une interview accordée par le baron Yves Marsaudon, 33<sup>e</sup>, ministre du Conseil suprême de France du R.S.A.A. (Rite Écossais Ancien et Adapté), et auteur du livre déjà cité : *L'œcuménisme vu par un franc-maçon de tradition* <sup>2</sup>. Nous citons ci-après quelques extraits de cette interview, publiée par le journal *Le Juvénal* du 25 septembre 1964 et accordée à André Faucher :

Marsaudon : — J'étais très lié à Mgr Roncalli, nonce apostolique à Paris. Il m'a reçu plusieurs fois à la nonciature et, à diverses occasions, il est venu à mon domicile de Bellevue en Seine-et-Oise. Quand j'ai été nommé ministre de l'Ordre de Malte, j'ai manifesté au Nonce mes perplexités à cause de mon appartenance à la maçonnerie. Mgr. Roncalli m'a conseillé formellement de rester dans la maçonnerie.

A. F. : — Vous a-t-il reçu après son élévation à la tiare ?

Marsaudon : — Oui, il m'a reçu à Castelgandolfo en ma qualité de ministre émérite de l'Ordre de Malte, et il m'a donné sa bénédiction en me renouvelant son encouragement pour une œuvre de rapprochement entre les Églises, comme aussi entre l'Église et la maçonnerie de tradition.

A.F. : — Dans quel esprit avez-vous suivi les deux premières sessions du Concile ?

Marsaudon : — Avec beaucoup d'espérance et beaucoup de conviction. Les confidences que j'avais reçues du bon pape Jean ne me permettaient pas de douter de sa sincérité <sup>3</sup> [à l'égard de la maçonnerie, évidemment].

<sup>1</sup> — Publiée dans les actes du congrès : *Église et Contre-Église au concile Vatican II*, p. 403-437.

<sup>2</sup> — Paris, éd. Vitiano, 1964.

<sup>3</sup> — ESPOSITO P. Rosario, *Le grandi concordanze tra Chiesa e massoneria*, Nashini éd., 1987, p. 390-391.

A noter que dans le livre *L'œcuménisme vu par un franc-maçon de tradition*, page 121, nous lisons la phrase [...] selon laquelle « les chrétiens ne devront d'ailleurs pas oublier que toutes les routes [c'est-à-dire toutes les religions, N.d.A.] conduisent à Dieu et se maintenir dans *cette notion courageuse de liberté de pensée qui – et on peut vraiment parler à ce propos de révolution partie de nos loges maçonniques – s'est merveilleusement étendue sous le dôme de Saint-Pierre* » ; tandis qu'à la page 120, c'est-à-dire quelques lignes plus haut, à propos des rapports entre l'Église, les Juifs et la maçonnerie, rapports qui ont beaucoup changé sous le gouvernement de Roncalli, il est écrit (les majuscules sont dans le texte) : « Aujourd'hui on ne parle pas seulement de rapprochement, mais – et c'est là la RÉVOLUTION voulue par Jean XXIII – de LIBERTÉ DE CONSCIENCE. »

Le rapprochement, dans un texte maçonnique où les choses sont toujours dites de manière cryptographique, ne pourrait être plus éloquent : la RÉVOLUTION « est partie des loges » et celui qui l'a « voulue » et imposée a été Jean XXIII.

A noter que le livre porte en tête une dédicace importante « à la mémoire d'Angelo Roncalli..., pape,... qui a daigné nous accorder sa bénédiction, sa compréhension et sa protection..., à l'ami de tous les hommes et à son auguste continuateur Sa Sainteté le pape Paul VI ». [...]

- *L'éloge funèbre des franc-maçons mexicains.*

Un autre argument de poids en faveur de l'appartenance de Jean XXIII à la maçonnerie est donné par le fait que le lendemain de sa mort, dans le journal mexicain *El Informador* parut un avis funèbre dont voici le teneur :

La Grande loge occidentale mexicaine des maçons libres et acceptés, à l'occasion de la mort du pape Jean XXIII, rend publique sa douleur pour la disparition de ce grand homme qui est venu révolutionner les idées, les pensées et les formes de la liturgie catholique romaine. Les encycliques « Mère et maîtresse » et « Paix sur la terre » ont révolutionné les idées en faveur des droits de l'homme et de sa liberté. L'humanité a perdu un grand homme et nous, maçons, reconnaissons en lui ses principes élevés, son humanitarisme et ses qualités de *grand libéral*.

Or, chacun sait ce que signifie « libéral » en maçonnerie.

- *Les révélations du Grand maître du Grand Orient d'Italie.*

Mais certainement les déclarations les plus autorisées en faveur de notre thèse sont celles de Virgilio Gaito, Grand maître actuel du Grand Orient d'Italie, faites à l'occasion de deux interviews, parues respectivement dans *L'Italia settimanale* du 26 janvier 1994 et dans le mensuel catholique *30 Giorni* (30 jours) de février 1994.

Dans la première de ces interviews nous lisons :

On dit que Jean XXIII a été initié à la maçonnerie quand il était nonce à Paris. Je rapporte ce qui m'a été dit. Du reste, dans ses messages, j'ai saisi de nombreux aspects qui sont vraiment maconniques.

Dans *30 jours*, par contre, Gaito dit :

Il semble, du reste, que le pape Jean a été initié à Paris et à participé aux travaux des Loges d'Istanbul. Quand, ensuite, j'ai écouté les hiérarchies ecclésiastiques parler dans les homélies de l'homme comme centre de l'univers j'ai été ému jusqu'aux larmes.

Ces « semble », ces « ce qui m'a été dit », sont, dans la bouche d'un Grand maître, très, très éloquents. Et, peut-être, ce qui est encore plus éloquent, c'est le fait que, au moins à notre connaissance, il n'y ait pas eu de démentis autorisés et officiels de la part du Vatican.

On ne dit pas, par exemple, que la maçonnerie a peut-être voulu calomnier la mémoire d'un pape, comme elle le fit en son temps avec Pie IX, dont on fit courir le bruit qu'il était inscrit à la secte.

En réalité, la franc-maçonnerie avait de nombreuses raisons de discréditer le pape Mastai (Pie IX), qui l'avait condamnée dans environ 145 documents <sup>1</sup> en la définissant d'une fois à l'autre comme « complot infernal », « piège du démon », « funeste zizanie » qui « pénètre petit à petit dans de nombreux endroits », « effroyable mariage des pharisiens avec la force », produit « d'un cynique esprit, celui de l'éternel adversaire de Dieu, le diable <sup>2</sup> ».

Lui, par-dessus le marché, avait, dans son fameux *Syllabus*, énuméré et mis à l'index toutes ces erreurs que la maçonnerie soutient et exalte et, en particulier, la laïcité de l'État et, en conséquence, son autonomie par rapport à la loi divine, ainsi que la liberté de religion et de pensée. Mais si les motifs de dénigrer Pie IX étaient nombreux, quel sens cela aurait-il eu de s'en prendre à ce Jean XXIII qui était venu renverser l'enseignement de ses prédécesseurs et consacrer avec un concile à lui ces principes maconniques que l'Église a toujours eus en horreur et a toujours condamnés ?

L'hypothèse de la calomnie maconnique apparaît donc, à première vue, comme un non sens.

On pourra, au maximum, parler de trafic d'influences. Mais il nous paraît clair que les arguments qui ont été produits jusqu'ici, et on pourrait bien plus en allonger la liste, conduisent à exclure aussi la fanfaronnade et à conclure, par contre, dans le sens qu'avec Jean XXIII, la maçonnerie est parvenue à réaliser les plus ambitieux de ses projets séculaires.

- *Le témoignage du professeur Bellegrandi.*

Un argument dans ce sens que nous considérons ne pas pouvoir négliger,

<sup>1</sup> — Voir MOLINARI Franco, *La massoneria*, Queriniana, 1985, p. 65.

<sup>2</sup> — ESPOSITO P. Rosario, *Le grandi concordanze tra Chiesa e massoneria*, Nashini éd., 1987, p. 67-68.

nonobstant les limites de cet exposé, est donné par le témoignage d'un écrivain et journaliste italien, le professeur Franco Bellegrandi, ancien Camérier de Cape et d'Epée de Sa Sainteté, qui vit de son observatoire privilégié les années bouleversantes de la grande transformation du Vatican et de l'Église.

Nous ne pouvons évoquer qu'à très grands traits ces précieux *Mémoires*. Il suffit de dire ici que notre auteur rappelle qu'à l'époque du Concile fut répandue chez les Pères « une publication circonstanciée qui accusait d'illégitimité l'élection de Jean XXIII parce que voulue par la maçonnerie et qui indiquait Roncalli comme appartenant à cette secte déjà depuis les années de sa nonciature en Turquie <sup>1</sup> ». Cette publication fit sortir de ses gonds le « bon pape », lequel ordonna une perquisition chez les évêques les plus suspects d'intolérance envers le « nouveau cours <sup>2</sup> ». Bellegrandi raconte en outre que Roncalli, qui condamnait officiellement le matérialisme marxiste, recevait fréquemment dans ses appartements privés le chef du Parti communiste italien Palmiro Togliatti, et que, plus d'une fois, il le retint à dîner.

Notre mémorialiste rapporte, enfin, un épisode qui a pour protagoniste le baron Marsaudon déjà cité. Pie XII étant encore pape, la nouvelle lui parvint que le ministre de l'Ordre de Malte à Paris, qui était justement Marsaudon, était maçon. L'ecclésiastique chargé de l'enquête, Mgr Rossi-Stockalper, chapelain de l'Ordre de Malte et chanoine de Sainte-Marie-Majeure, ayant vérifié que Marsaudon était réellement un degré trente-trois, se rendit à la nonciature pour parler de la chose directement avec le nonce.

Le gros prêtre de Sotto il Monte – écrit Bellegrandi – entre un sourire et une plaisanterie, renvoya le chapelain de l'Ordre de Malte au secrétaire de la nonciature, Mgr Bruno Heim. Ce prêtre, devenu aujourd'hui « *apostolic legate* » en Grande-Bretagne, finit d'étonner l'envoyé de Rome d'abord avec son clergyman et la pipe qu'il fumait et ensuite avec ses ahurissantes affirmations sur la maçonnerie qu'il définissait comme « l'une des dernières forces de conservation sociale qu'il y ait au monde et, donc, une force de conservation religieuse ». Et avec un jugement enthousiaste sur le baron Marsaudon, qui avait eu le mérite de faire comprendre à la nonciature la valeur transcendante de la maçonnerie. *C'est justement pour ce mérite, qui était le sien, que le nonce à Paris, Angelo Giuseppe Roncalli, avait appuyé et fait passer sa nomination comme ministre de l'Ordre de Malte à Paris.*

Mgr Stockalper avait été ahuri de cette révélation, et il reçut le coup de grâce quand, protestant en disant que le canon 2335 du Droit Canon prévoyait l'excommunication pour les affiliés à la maçonnerie, il s'entendit répondre par son interlocuteur, entre deux bouffées parfumées de sa grosse pipe, que « *la nonciature à Paris travaillait en grand secret à la réconciliation de l'Église catholique avec la maçonnerie* ». C'était en 1950 !

Face à cet épisode, qui trouve une parfaite vérification dans les écrits de

<sup>1</sup> — BELLEGRANDI Franco, *Nichitaroncalli, contravita di un papa*, Rome, Eiles, p. 176.

<sup>2</sup> — ID., *ibid.*

Marsaudon que nous avons cités, il semble que l'hypothèse de la fanfaronnade maçonnique doit être définitivement rejetée, et que l'unique construction valable reste celle qui reconnaît en Jean XXIII un agent habile de l'« *inimica vis* » parvenu au poste suprême de commande de cette Église que, depuis longtemps, dans de petits convents occultes, sous la direction des successeurs des pharisiens antiques, les hommes de la secte avaient juré de détruire.

\*

### Le « grave » Jean XXIII

Terminons avec le témoignage – burlesque – du cardinal Poupard, tiré de *La Semaine religieuse d'Angers* (n° 40, 10 novembre 1985), que nous a signalé le R.P. Baillif. C'est un extrait du discours que fit le cardinal devant le Préfet et le Conseil Général de Maine-et-Loire, lors d'une visite à Angers, son diocèse d'origine, quelque temps après avoir été nommé cardinal par Jean-Paul II. Il évoque ses souvenirs concernant le « grave » Jean XXIII.

**M**AIS le recteur de Paris n'a jamais oublié l'Université catholique de l'Ouest qui demeure mon *Alma Mater*, cette Faculté de Théologie où j'ai présenté naguère ma soutenance de thèse de doctorat sous la présidence de Mgr le recteur Olivier Riobé, Mgr Guy, son frère, étant vicaire capitulaire, quelques mois avant l'arrivée à Angers de Mgr Pierre Veuillot, de la secrétairerie d'État... que je partis remplacer à Rome.

Le bon pape Jean XXIII me dit en m'accueillant avec un bon sourire :

« Ah ! c'est toi qui viens remplacer Mgr Veuillot. Lui, là-bas, il fait l'évêque ; toi, ici, tu fais le travail... » (Si je comprends bien, avec Jean-Paul II, c'est la synthèse : je fais l'évêque et je fais le travail !). Et avec ce merveilleux tutoiement familial, il me dit : « Et d'où tu viens ? — Angers, je lui répons. — Oh, Angers », me dit-il, un large sourire éclairant son visage, et une pointe de malice pétillant dans son regard, « Angers, la belle ville et aussi un bon évêque. Rappelle-moi son nom ». Naturellement, je lui répons : « Mgr Chappoulie ». Mais il fait non de la tête et me dit : « Oh, votre Chappoulie, je l'ai bien connu, vous savez. Cet homme, c'était du (prononcé : *dou*) feu. A Angers, il m'a traîné partout. » Alors je lui parle de la cathédrale, de la procession du grand sacre, de la Catho. Il hochait la tête, et me dit : « Et Saumur, c'est aussi Angers ? » Je lui dis : « oui ». Alors, il se lève et mime la cavalerie avec des gestes brusques et saccadés, ce qui était plutôt pittoresque. Puis il se ravise et me demande à nouveau : « Mais, dis-moi le nom de ce bon évêque d'Angers. » Un trait de lumière fait émerger de mon souvenir le nom de Mgr Costes. Alors Jean XXIII se met à battre des mains : « Bravo ! me dit-il, quel bon évêque. Il me donnait des poires de son jardin : quelles bonnes poires ! » [...]

Cardinal Paul Poupard.

## « Le saviez-vous ? »

Ce document est extrait de *L'Écho de la Sainte Famille* n° 11 (septembre 1999), le bulletin du prieuré de Dijon de la Fraternité Saint-Pie X.

*Le Sel de la terre.*

\*  
\* \*

**L**A QUESTION de la liberté religieuse est une « question brûlante » (Dom Sarda Y Salvany), comme toutes les questions sorties tout droit de l'enfer... Elle prétend que l'homme a le droit de faire ce qu'il veut en matière de religion, et que personne ne peut l'en empêcher, qu'il soit seul ou en groupe, qu'il agisse en privé ou en public. Il est important d'avoir les idées claires au sujet de cette doctrine révolutionnaire et conciliaire. Pour savoir si elles le sont dans votre esprit, cherchez qui a dit :

1. « La liberté religieuse et la Tradition catholique : un cas de développement doctrinal homogène dans le magistère authentique. »

— Dom Gérard ?

— Paul VI ?

2. « La Déclaration *Dignitatis humanae* du 7 décembre 1965 fait entendre un langage en rupture totale avec la notion traditionnelle de la liberté religieuse. »

— Dom Gérard ?

— Mgr Lefebvre ? (*C'est moi l'accusé qui devrait vous juger* \*).

3. « Cette malheureuse déclaration (conciliaire sur la liberté religieuse) s'identifie avec la proposition condamnée par Pie IX dans *Quanta cura*. »

— Dom Gérard ?

— Mgr de Castro Mayer ?

4. « On voit comment la déclaration sur la liberté religieuse au dernier concile émet (...) une proposition contraire à l'enseignement constant du magistère concernant la liberté des cultes. »

— Dom Gérard ?

— Mgr Williamson ?

5. « Il s'agit d'un droit naturel (à la liberté religieuse conciliaire) et non positif. (...) C'est comme une vérité doctrinale et non comme simple loi que Paul VI

---

\* — Ce signe indique les 5 ouvrages fondamentaux à lire pour connaître à fond le libéralisme qui est la grande hérésie de la fin du millénaire. Ces ouvrages sont disponibles au Prieuré (Et dans toutes les bonnes librairies de la Tradition. On peut les demander au secrétariat du *Sel de la terre*).

le 7 novembre 1965, en union avec le concile Vatican II, en proclama le principe dans la Déclaration *Dignitatis humanae*. »

— Dom Gérard ?

— R.P. Congar ?

6. « On ne peut admettre que cette liberté repose (...) sur un droit (...) Il serait (...) *absurde* de penser que Dieu, législateur suprême accorde à sa créature le droit d'agir contre lui. »

— Dom Gérard ?

— Mgr Tissier de Mallerai ?

7. « L'opinion de saint Augustin, pas plus qu'aucun autre auteur privé, ne saurait être considérée comme le dernier mot de la Tradition catholique sur quelque matière que ce soit (pas même sur la liberté religieuse). »

— Dom Gérard ?

— Karl Rahner ?

8. « La Tradition n'a pas dit son dernier mot avec saint Thomas, dont le souci de défendre la législation condamnant systématiquement au glaive matériel les hérétiques obstinés l'a peut-être empêché de voir ce que cette législation avait de particulier en son temps. »

— Dom Gérard ?

— Hans Küng ?

9. « Il se peut très bien que par ailleurs, ils [les papes anti-libéraux des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles jusqu'à la veille du concile Vatican II] aient estimé personnellement ou au niveau prudentiel de leur époque (...) que ce n'est plus là affaire de doctrine mais d'appréciation prudentielle, voire personnelle et privée. »

— Dom Gérard ?

— R.P. Chenu ?

10. « (Saint Pie X) est le premier pape à employer l'expression [liberté religieuse] dans le sens de liberté d'action sociale civile où D.H. [Déclaration conciliaire sur la liberté religieuse] l'emploiera. »

— Dom Gérard ?

— Cardinal Ratzinger ?

11. « ... Il n'existait chez aucun chrétien (...) de raison suffisamment fondée de mettre cette doctrine [liberté religieuse] en contradiction avec des enseignements antérieurs ; (...) il faut donc l'admettre, aucune raison sérieuse ne s'oppose à cette doctrine ; (...) des raisons très sérieuses incitent à y adhérer. D'où s'en suit l'obligation morale d'y adhérer [à la liberté religieuse conciliaire]. »

— Dom Gérard ?

— Abbé Lucien ?

12. « *Le libéralisme est synonyme d'incohérence.* »

— Dom Gérard ?

— Dom Sarda y Salvani ? (*Le Libéralisme est un péché \**).

13. « Il est *blasphématoire* d'organiser la vie sociale sans tenir compte de ses droits [Jésus-Christ] souverains sur les sociétés. »

— Dom Gérard ?

— Chanoine Roussel ? (*Libéralisme et catholicisme \**).

14. « ... Soustraire à l'autorité royale du Fils de Dieu ce qui est du domaine (...) de la vie sociale, l'administration des lois, les décrets des parlements ? Nous ne pouvons l'admettre sans *pécher gravement* contre Dieu et contre les hommes. »

— Dom Gérard ?

— Mgr Lefebvre ? (*Ils l'ont découronné \**).

15. « Toute velléité de croisade est paralysée au départ, si l'on pose comme valeur première (...) la liberté [religieuse] individuelle subjective ; (...) alors, c'est la mission elle-même qui est compromise : on remplacera la prédication par le dialogue [œcuménique]. »

— Dom Gérard ?

— R.P. Marziac ?

16. « Les difficultés pratiques devront être aplanies davantage par la concertation [= dialogue œcuménique] que par la force. »

— Dom Gérard ?

— Jean-Paul II ?

17. « Cette incohérence [du libéralisme] était préconisée par ceux qu'au siècle passé on appelait libéraux. »

— Dom Gérard ?

— Mgr de Galarreta ?

18. — « ... Le *libéralisme* est (...) *synonyme de lâcheté* ; (...) à ce stade il n'est plus une *erreur de l'esprit*, c'est une *lâcheté du caractère* et un *manque de générosité*. Je pense aux évêques et aux prêtres qui nous disent à l'oreille : vous avez raison, mais on est obligé de suivre. Je pense aux cardinaux qui ont reçu au cours d'une cérémonie la barette rouge en signe du sang versé pour la foi (...) et qui trahissent la foi. »

— Dom Gérard ?

— Louis Veillot ? (*L'Illusion libérale \**).

19. « Nous restons, nous-mêmes, arc-boutés aux impératifs de la foi intégrale et à la tradition immuable de l'Église. (...) *Que nulle contrepartie doctrinale ou liturgique ne soit exigée de nous et que nul silence ne soit imposé à notre prédication antimoderniste.* »

— Dom Gérard ?

— Mgr Fellay ?

20. — La liberté religieuse est « ... *un délire (...) une liberté de perdition (...) funeste au maximum* pour le salut des âmes (...) *une opinion erronée (...) absolument fausse...* »

— Dom Gérard ?

— Pie IX ?

SOLUTION : Surprise !

— Les citations 2, 3, 4, 6, 12, 13, 14, 15 17 et 18, sont de Dom Gérard « catholique de Tradition » en 1986 (avant son « ralliement » à l'église « conciliaire »). Elles sont extraites de son livre *Demain la Chrétienté* édité en 1986 aux Éditions Dismas.

— La citation 19 est de Dom Gérard « pris au piège » en 1988, juste après les sacres de Mgr Lefebvre (au moment de son « ralliement » à l'église « conciliaire »). C'est une citation extraite d'une déclaration qu'il a faite dans le journal *Présent* pour justifier sa nouvelle position. Cette déclaration a été reproduite dans *Fideliter* hors série des 29-30 juin 1988 : *Mgr Lefebvre et Rome, le dossier complet, 2<sup>e</sup> édition mise à jour*, p. 83 à 85.

— Les citations 1, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 16, peuvent être attribuées à Dom Gérard « libéral » en 1998 (après son « ralliement » à l'église « conciliaire ») : il a approuvé la thèse du Père Basile O.S.B. (moine du Barroux) intitulée *La liberté religieuse et la Tradition catholique, un cas de développement homogène dans le Magistère authentique*, en lui donnant l'*imprimatur* (autorisation d'imprimer) le 4 mars 1998 (3 000 pages environ, en 6 volumes, encensées « à gogo » par les autorités romaines). Cette thèse tente, en vain, de prouver que la liberté religieuse est « traditionnelle », ce qui est faux, bien entendu... Elle révèle la position actuelle de Dom Gérard sur le sujet.

— La citation 20 est de Pie IX condamnant définitivement la liberté religieuse dans la lettre encyclique *Quanta cura* du 8 décembre 1864. C'est l'enseignement catholique de Tradition.

*Conclusion.* — Toutes les citations sont de Dom Gérard, sauf la dernière : C'est Dom Gérard contre Dom Gérard !

Vos connaissances... (!) (un point par bonne réponse ; note sur 20) :

— de 0 à 3 points : nulles (il est urgent de lire les 5 livres\*).

— de 4 à 7 points : médiocres (lire impérativement 4 livres\*).

— de 8 à 11 points : moyennes (lire au moins 3 livres\*).

— de 12 à 15 points : bonnes (lire encore 2 livres\*).

— de 15 à 19 points : très bonnes (lire ou relire un livre\*).

— 20 sur 20 : excellentes (bravo, vous êtes capable d'étudier les

*Dubia* de Mgr Lefebvre <sup>1</sup> !).

1 — Réédités par Clovis, sous le titre : *Mes doutes sur la liberté religieuse*, Étampes, Clovis, 2000.

# De grandes difficultés dans le dialogue avec l'Islam

Nous reproduisons ici l'intervention écrite de Mgr Giuseppe Germano Bernardini, o.f.m. cap., archevêque de Smyrne (Turquie), au synode des évêques de l'automne dernier. Ce texte a été publié dans *L'Osservatore Romano* (numéro 43, du 26 octobre 1999, page 34. Traduction du Synode des évêques et de Salle de presse du Saint-Siège). Il donne à réfléchir sur les dangers de l'Islam <sup>1</sup>.

*Le Sel de la terre.*

\*

**J**E VIS depuis quarante-deux ans en Turquie, un pays qui est musulman à 99,9 %, et je suis archevêque de Smyrne – Asie Mineure – depuis seize ans. Le sujet de mon intervention est par conséquent évident : le problème de l'Islam en Europe, actuellement et dans le proche avenir. Je remercie Mgr Pelâtre, et tous ceux qui ont déjà parlé sur ce sujet au cours de cette assemblée prestigieuse, me dispensant ainsi de longues analyses et de leurs interprétations respectives.

Mon intervention a surtout pour but d'adresser une humble demande au Saint-Père. Afin d'être bref et clair, je ferai tout d'abord référence à trois cas qui, compte tenu de leur provenance, ont, selon moi, réellement eu lieu.

1. — Au cours d'une rencontre officielle sur le dialogue islamique et chrétien, un personnage musulman influent, s'adressant aux participants chrétiens, affirma avec calme et sûreté : « Grâce à vos lois démocratiques, nous vous envahirons ; grâce à nos lois religieuses, nous vous dominerons. »

Il faut y croire, car la « domination » a déjà commencé avec les pétrodollars, utilisés non pas pour créer du travail dans les pays pauvres d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient, mais pour construire des mosquées et des centres culturels dans les pays chrétiens de l'émigration islamique, y compris Rome, centre de la chrétienté. Comment ne pas voir dans tout cela, un programme d'expansion et de reconquête bien précis ?

2. — A l'occasion d'une autre rencontre entre islamiques et chrétiens, organisée comme d'habitude par les chrétiens, un participant chrétien demanda publiquement aux musulmans présents pour quelle raison ils n'organiseraient pas eux aussi, au moins pour une fois, des rencontres de ce genre. L'immanquable musulman influent présent, répondit textuellement : « Pourquoi devrions-nous le

---

<sup>1</sup> — *Lectures Françaises* a également reproduit ce texte (n° 518, juin 2000, p. 57).

faire ? Vous n'avez rien à nous apprendre, et nous n'avons rien à apprendre. »

Un dialogue de sourds ? C'est un fait que des termes tels que « dialogue », « justice », « réciprocité », ou des concepts tels que « Droits de l'homme », « démocratie », ont, pour les musulmans, une signification complètement différente par rapport à la nôtre.

Mais je crois que ceci est désormais reconnu et admis de tous.

3. — Dans un monastère catholique de Jérusalem il y avait – et peut-être y a-t-il encore – un domestique arabe musulman. Une personne gentille et honnête, qui était très appréciée par les religieux, mais le contraire n'était pas vrai. Un jour, avec un air triste, il leur dit : « Nos chefs se sont réunis et ils ont décidé que tous les "infidèles" doivent être assassinés, mais vous, n'avez pas peur, car c'est moi qui vous tuerai sans vous faire souffrir. »

Nous savons tous qu'il faut faire une distinction entre la minorité fanatique et violente et la majorité tranquille et honnête, mais celle-ci, suite à un ordre donné au nom d'Allah ou du Coran, marchera toujours unie et sans hésitations. D'ailleurs, l'histoire nous apprend que les minorités décidées, parviennent toujours à s'imposer aux majorités silencieuses et renonciatrices.

Il serait ingénu de sous-estimer ou, pire encore, de sourire de ces trois exemples que j'ai indiqués ; il me semble qu'il faudrait réfléchir sérieusement sur leur dramatique enseignement.

Mon attitude n'est pas pessimiste, malgré les apparences. Le chrétien ne peut pas être pessimiste, car le Christ est ressuscité et vivant ; il est Dieu, à la différence de tout autre prophète ou considéré comme tel. La victoire finale sera du Christ, mais les temps de Dieu peuvent être très longs, et normalement ils le sont. Il est patient et il attend la conversion des pécheurs : entre temps, il invite toutefois l'Église à s'organiser et à travailler pour accélérer la venue de son Royaume.

Je voudrais maintenant faire une proposition sérieuse au Saint-Père : organiser au plus tôt, si ce n'est un synode, au moins un symposium d'évêques et d'agents de la pastorale parmi les immigrés, avec une référence particulière aux islamiques, en l'étendant aux représentants de l'Église réformée et aux orthodoxes. Son organisation pourrait être confiée à la C.E.E., qui a une longue expérience dans ce secteur, en collaboration avec la KEK.

Le symposium devrait servir à approfondir d'une manière collégiale le problème des islamiques dans les pays chrétiens, et trouver ainsi une stratégie commune pour y faire face et le résoudre de façon chrétienne et objective. Il est indispensable de se trouver d'accord sur les principes, même si leur application variera selon les lieux et les personnes. Rien n'est plus néfaste que le désaccord sur les principes !

Je conclus avec une exhortation qui m'a été suggérée par l'expérience : *que l'on ne concède jamais aux musulmans une Église catholique pour leur culte, ce qui serait pour eux la preuve la plus certaine de notre apostasie.*

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**